

Abonnements par la poste :

Edition quotidienne
CANADA ET ETATS-UNIS \$5 00
UNION POSTALE 8 00
Edition hebdomadaire
CANADA \$2 00
ETATS-UNIS 2 50
UNION POSTALE 3 00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et administration :

43, RUE SAINT-VINCENT

MONTREAL

TELEPHONES :

ADMINISTRATION: Main 7461

RÉDACTION: Main 7460

FAIS CE QUE DOIS!

LE PROCÈS D'OTTAWA

Quelques précisions---L'affaire O'Meara-Genest---Le double inspectorat

Il est impossible de préciser, avec les bribes de renseignements que nous possédons, les conséquences purement financières du jugement de M. Clute dans l'affaire des écoles d'Ottawa. Du reste, le jugement lui-même prévoit que certains points devront être soumis à l'arbitrage.

Mais deux choses sont d'ores et déjà évidentes, et elles sont d'une haute importance. La première, c'est que l'on ne peut toucher au fonds d'amortissement que la Banque d'Ottawa voulait s'approprier en paiement d'avances faites à la commission gouvernementale.

La deuxième, c'est que la commission élue elle-même ne pourrait également détourner cet argent de la fin qui lui avait été spécifiquement attribuée. S'il en avait été réglé autrement tous les prêteurs auraient été à la merci d'un coup de force de la part des autorités provinciales.

Quant à la dernière session de la législature ontarienne et qu'invoquaient, pour se protéger, tous les défenseurs, membres de la "petite commission" et les banques.

M. Hearst déclare que les choses n'en resteront pas là, mais la commission Genest, si elle est obligée, une fois de plus, de faire le tour des tribunaux, partira avec un avantage qu'elle n'a pas encore eu, celui d'une décision favorable du tribunal de première instance.

Rappelons, — car ces histoires, qui découlent toutes d'une source commune, sont tellement diverses dans la forme qu'il peut être utile d'en préciser à nouveau le caractère particulier, — rappelons l'origine de la loi qui est ainsi déclarée caduque par M. Clute.

Au lendemain du jugement du Conseil privé qui affirmait l'inconstitutionnalité de la loi créant la commission scolaire gouvernementale d'Ottawa, le gouvernement ontarien voulut parer aux doubles conséquences possibles du jugement. Par une première loi, il se fit donner le pouvoir de nommer éventuellement une nouvelle commission gouvernementale.

C'est le texte qu'il a soumis, sans qu'il ait été l'occasion d'un litige particulier, à la division d'appel de la Cour suprême de la province, que celle-ci a déclaré constitutionnel (comme elle l'avait fait d'ailleurs de la loi rejetée plus tard par le Conseil privé) et que la commission Genest porte elle-même devant le Conseil privé sous forme d'appel de la décision de principe du tribunal ontarien.

Par sa deuxième loi, le gouvernement entendait protéger la "petite commission" et les banques qui avaient traité avec elle contre les conséquences financières du jugement. Il mettait à la charge de la commission élue toutes les dépenses faites et les dettes contractées par la "petite commission" et stipulait que cette nouvelle loi pourrait être invoquée par la défense dans les procès alors pendants et dans ceux qui pourraient être intentés à l'avenir, à ce propos. C'est le texte que M. Clute vient de déclarer de nulle valeur.

Tout ceci n'a rien de commun, — au point de vue de la procédure — avec l'affaire O'Meara-Genest, dont il est de nouveau question. C'est parce qu'il aurait violé les stipulations de l'injonction MacNeil, particulièrement en payant les professeurs des écoles bilingues, que l'on veut faire jeter en prison le président de la commission élue. Le procès dure depuis des mois. On a pu voir, par notre dépêche d'Ottawa d'hier, que l'issue n'est troublée pas beaucoup par M. Genest. Il a la conviction d'avoir fait son devoir, ses collègues et ses électeurs viennent de lui renouveler explicitement le témoignage de leur profonde sympathie et il est prêt à subir toutes les conséquences de ses actes, y compris l'emprisonnement.

Si les choses en viennent là, il y aura simplement un nom de plus, un nom hautement honoré déjà, à inscrire au tableau des témoins héroïques de la survivance française.

Reste une complication nouvelle, que laissait pressentir notre dépêche d'hier. On songerait à appliquer une fois de plus à Ottawa l'absurde principe du double inspectorat, qui ne vise que les écoles bilingues. Nos compatriotes ont toujours protesté qu'ils ne voulaient pas d'une mesure qui les soumet à un régime d'exception. Pour témoigner que leur opposition ne visait que le principe, et non la personne des inspecteurs, ils ont accueilli l'an dernier M. Swift, l'inspecteur de langue anglaise. Cette année, alors que leurs écoles ont déjà été inspectées par M. Paiement, on leur annonce, paraît-il, une sur-inspection d'un inspecteur de langue anglaise.

Si celui-ci, comme d'autres de ses collègues jadis, ne trouve à inspecter que les chaises et les tables, on saura pourquoi.

Omer HEROUX.

On trouvera le texte des deux lois dans l'Action française d'avril 1917.

A OTTAWA ENTRE MINISTRES

Ottawa, 15. La formule qui résumerait le mieux l'atmosphère politique du jour, ce serait la familière expression américaine: "Nothing doing", que les Anglo-Canadiens ont empruntée avec beaucoup d'autres à nos voisins Yankees. C'est en tout cas l'impression qui se dégage de l'ensemble des potins que l'on entend. Le gouvernement ne fait plus rien, s'il a jamais fait quelque chose. La période des grandes promesses est passée, et l'on serait tenté à se croire arrivé à celle des réalisations tangibles. Le peuple canadien a exprimé sa volonté, dans un sens ou dans l'autre; et maintenant, se rappellent les belles paroles entendues il n'y a pas encore longtemps, il regarde et il attend. Et rien ne vient. C'est au point que les organes unionistes eux-mêmes commencent à s'inquiéter, et comme on voit parfois faire à de bons chiens de garde, ils viennent à pas commodes gratter et renifler à la porte derrière laquelle il ne se passe rien. L'unionisme serait-il un principe d'apathe et de sommeil, au lieu de la merveilleuse panacée que l'on disait? Et faut-il croire que de l'assemblage de forces jadis hostiles, qu'une fausse notion a réunies un moment d'excitation, vont résulter l'inertie, la déchéance et l'insuccès? Cruelle énigme, au milieu de tant d'autres.

C'est que les questions extrêmement urgentes qui ont trait à la vie économique du pays n'ont pu être traitées plus longtemps, et qu'elles, ont monté la tête... et les dents, pendant la semaine dernière qui a vu à Ottawa les représentants des deux grands antagonismes qui menacent l'unité canadienne: l'agriculture et l'industrie, le libre-échange

qu'il allait pratiquer de fortes économies dans les dépenses du Service civil, en mettant sur le pavé centaines d'employés. Mais il appert que ces derniers ont tout de même des amis dans Landerneau, et cette nouvelle n'a pas été reçue avec faveur par les autres ministres, fort ennuyés de la riposte des fonctionnaires, à savoir qu'un cabinet de vingt-trois hommes à sept ou huit mille dollars par année est mal venu à disputer leurs maigres appointements à de pauvres hères gagnant à peine le pain quotidien. Et tout indique que le ministre d'on-ne-sait-quoi qu'est "A. K." va être obligé de retrahir sans honneur et sans gloire, ce qui n'est vraiment pas un bon début dans le métier d'homme de gouvernement.

Sir George Foster a heurté une locomotive, il y a quelques semaines, et ce n'est pas la bête d'acier qui a été le plus secoué. Le ministre du Commerce va donc partir pour les Etats-Unis, ces jours prochains, et prendra le temps de se remettre; on dit qu'il ne sera peut-être plus jamais en état de reprendre sa besogne officielle, sans que ses jours soient toutefois en danger. Il était l'un des beaux parleurs de la Chambre, à laquelle il accordait, deux ou trois fois par session, la faveur de son éloquence et de son professeur plus instruit que judicieux. On s'ennuie parfois de "cette grosse voix dans ce petit corps", mais les affaires du pays n'en iront pas beaucoup plus mal. Mais sir Robert Borden aura perdu un voisin de siège qui pouvait au moins lui prêter le secours d'une longue expérience et d'une nature accommodante qui servait parfois à jeter de l'huile sur les eaux de quelque vote.

Le premier ministre lui-même sera-t-il encore longtemps au poste, maintenant qu'il a atteint le point culminant de sa vie politique? Cet impérialiste buté, à qui sa destinée a permis de rendre à l'agrandissement britannique un inoubliable service, que peut-il faire maintenant de plus retentissant que ce qu'il a réalisé cette année? Son astre ne peut maintenant que baisser peu à peu, si ce n'est soudainement. Tous les journaux, à peu près, ont donné cours à la rumeur qu'il abandonnerait son poste prochainement, soit pour aller jouir de la récompense suprême de tous les bons Anglais des colonies: s'en aller à l'Home, à Londres. Lui-même n'a pas nié cette nouvelle, bien qu'on l'ait fait verbalement dans son entourage immédiat. Et puis, au fond, qu'il devienne juge outre-mer ou qu'il s'en aille d'une autre façon, qu'est-ce que cela fait au vrai peuple canadien?

Nous avons sous les yeux, dans un journal ontarien, la photographie de M. Fred Pardee, à qui l'on aurait offert le portefeuille des Postes, et qui l'aurait carrément refusé. Voilà un geste qui semble incompréhensible à M. Guthrie. Mais l'ex-huilié libéral a apparemment conservé sa liberté d'action, même en appuyant les unionistes.

La session offrira, en tout cas, matière à bien des souvenirs et à bien des rapprochements. Il sera typique d'y voir Frank Carvell s'asseoir au premier rang, tandis que sir Sam Hughes, par exemple, sera relégué aux sièges d'arrière. Ce dernier est dans la capitale, depuis quelques jours; on reconnaît d'un oeil rétrospectif sa carrure épaisse et courte, et son pas bref comme sa parole. Il conserve l'amitié de la plupart des habitués du Parlement, et ses compatriotes lui accordent beaucoup d'indulgence, lui pardonnent beaucoup "parce qu'il a beaucoup armé", pour ainsi dire. On lui sait gré de l'énergie qu'il a déployée dans l'organisation et le transport des premiers contingents, et ce sera son titre à la reconnaissance des Canadiens de passage qui forment en notre siècle la majorité dans ce pays. Il n'a jamais été, cependant, un fort parlementaire, sa voix brève et sa parole incisive en faisant un orateur difficile à bien entendre et versant facilement dans une familiarité voisine de l'impolitesse. Il est revenu de l'Ouest, où il possède, a-t-il dit lui-même aux journaux, d'importantes propriétés. Tiens, tiens! Et voilà comment ils aiment le Canada!

Et pendant ce temps-là, Arthur Meighen et Newton Wesley Bowell ne disaient rien, mais on entendait des bruits comme de meules agissant des corteaux...

Ernest BILODEAU.

BILLET DU SOIR.

LA MÈRE DINON

Dans cette campagne de la Baie des Chateaux, on se répétait que la mère Dinon avait quatre-vingt-sept ans. Personne n'en était sûr. Les plus vieux de la paroisse racontaient à son sujet des choses étonnantes qui dataient de leurs plus anciens souvenirs: "en supposant qu'elle avait alors tel âge, elle a aujourd'hui autour de quatre-vingt-sept ans." Elle, "la mère Dinon", comme on l'appelait, dédaignait à rectifier ou de corroborer leurs suppositions.

Très petite de taille, avec des membres grêles, elle paraissait facile à briser. Son visage jaune, étalé long, trop étroit ou menton, était ridé d'inoubliables petits sillons. Ses yeux saillants étaient ternes et sa bouche dépourvue de toutes dents, semblait immense.

Elle habitait au grenier d'une maison de pension, une horrible petite chambre malpropre, sans tapis, nue, d'un lit, d'une unique chaise, d'un chiffonnier. Deux statues aux couleurs voyantes étaient dissimulées par le haut dpt à l'eau

et le large bol à toilette. Une photographie et une branche de lilas artificiel défraîchi étaient suspendues au mur.

Chaque jour, aux mêmes heures, la mère Dinon s'acheminait vers l'église, s'asseyait sur le même banc et devait réciter les mêmes prières. Vêtu d'un bonnet à brides, d'une colerette à volants, d'une longue et large jupe noire qui s'étendait au bout de la chaussée du chemin, on la voyait le dos voûté, retourner à travers le village.

Entre temps, elle tricotait des bas qu'elle faisait payer cinquante sous par des personnes charitables. Elle ramassait ainsi, disait-elle, l'argent qu'il faudrait pour avoir un service à l'église et se faire enterrer dans le cimetière. Cette petite vieille était infirmière et juge encombrante. Dans le village on la fuyait pourtant; dans les foyers où certains soirs elle s'arrêtait pour causer, on l'accueillait mal. Pauvre, laide et vieille, personne ne lui reconnaissait le droit de se plaindre et on riait d'elle devant elle. Je ne sais pas si les petits garçons qui ne ménageaient pas leurs quolibets à la mère Dinon, étaient grondés et punis par leurs parents, quand ils rentraient le soir, à la maison.

Pendant une saison de villégiature, j'ai connu et secouru cette vieille dont la silencieuse misère m'avait attiré. Elle avait pleuré le jour de mon départ et je lui avais promis — comme je le faisais promis à moi-même, — de lui continuer mes faibles secours, de lui écrire, de ne pas l'oublier.

Dans nos vies actuelles, l'activité de nos occupations et le lâchage souvent en notre cœur que ceux qui défient notre égoïsme. Puis un jour comme ce soir, que nos pensées s'agitent sans but précis, que l'impression fugitive ramène le passé vide du bien que nous aurions pu faire et le remords naît dans notre âme, s'y répand, l'envahit.

Joëlle ROHU.

BLOC - NOTES

Son idée

Le journal du sénateur White, — représentant anglais d'un collège sénatorial aux trois-cinquièmes canadiens français, — publie ce matin dans la situation du Québec un article faux et onctueux qui se conclut par ces lignes: "L'honorable sénateur David écrit que la majorité du Québec traite avec justice et générosité les Anglais de la province; nous le concédons; mais il nous sera bien permis de dire de la façon la plus délicate possible que le Québec est encore une province britannique et que la minorité y a des droits inhérents à la qualité de sujets britanniques dont il n'est pas au pouvoir de la majorité, si rancunière (soit-elle) de la dépouiller."

Il semble bien que l'auteur de cet article oublie aussi que la minorité de langue française dans les autres provinces a également des droits en tant qu'avant-citoyen britannique et qu'il pense à rebours de sir John-A. Macdonald disant à Dalton McCarthy, qu'il n'y a pas au Canada de citoyens supérieurs et de citoyens inférieurs, mais que des deux races y ont des droits égaux. La Gazette en tient-elle pour la thèse de ceux qui font du Québec une réserve pour les Canadiens français, — ou les Anglais sont-ils chez eux, tandis que nous sommes, nous, demi-citoyens d'un pays où seuls les Anglophones sont les vrais citoyens?

Emprunts de guerre

L'argent devient de plus en plus cher, aux Etats-Unis comme dans les autres pays du monde. Washington a négocié en novembre dernier des bons du trésor portant 4 pour cent d'intérêt, pour un total de 691 millions; depuis le commencement de janvier, il n'a touché, sur une nouvelle émission de bons, au même taux d'intérêt, que 212 millions et demi. Après le Wall Street Journal, celui-ci admet qu'un tel état de choses est désappointant et qu'il faudra probablement que le trésor en vienne à payer 4 et quart et peut-être 4 et demi pour cent d'intérêt sur ses prochains emprunts. On croit, dans Wall Street, qu'un nouvel emprunt national qui ne porterait pas au moins 4 et quart pour cent d'intérêt ferait long feu. Comme on le voit, la guerre a aussi son influence sur le crédit américain. Mais il y a encore de la marge entre 4 et quart et 4 et demi pour cent que paiera Washington, et les 7 pour cent que nous ont cotés, au bas mot, les derniers cent millions empruntés par sir Thomas White sur le marché américain, avec paiement aux intermédiaires, — la maison Morgan, — d'une commission de plus d'un million et quart!

Un Canadien-français

Quand on écrit, à l'usage des provinces anglaises, l'histoire de la reconstruction de l'hôtel parlementaire, à Ottawa, il n'y sera guère fait mention des articles canadiens français qui y ont travaillé. La légende est même en train de s'établir, c'est un architecte anglo-canadien de Toronto qui ména tous les travaux et que ce sont exclusivement des Anglo-Canadiens qui y ont tout ce qu'il y a de beau. Combien de fois, par exemple, a-t-on déjà pu lire dans les feuilles ontariennes que M. Marchand, un architecte canadien français de formation et de traditions bien françaises est adjoint, à titre égal, de M. Pearson? Il n'y a pas encore une semaine, comme de l'écrit le journal de ce modé-

A LA LÉGISLATURE

LE DÉBAT SUR LE BUDGET

Un discours fouillé de M. Sauvé — La motion Francoeur jeudi après-midi — M. Perrault ministre?

Québec, 16 janvier.

Tout Québec est aux yeux qui pour la motion Francoeur. On ne savait pas encore, cet après-midi, à quelle date elle sera discutée; c'est ce qui a fait que les galeries étaient pleines.

Voilà qu'on assure maintenant, après avoir prétendu qu'elle serait déclarée hors d'ordre, après le prononcé des quatre ou cinq discours soigneusement préparés par la jeune députation, qu'elle est absolument conforme aux règlements de la Chambre. Cette opinion a été émise devant nous, par la plus saine autorité en la matière. On assure que, en haut lieu et même en ce qui nous concerne, on regrette ce que l'on appelle ce coup d'épée dans l'eau, et qu'on aurait vu cette motion à la fois puérile et incendiaire disparaître avec satisfaction du feuilleton de la Chambre.

Nouveau ministère

Dès le début de la session, il a été question de former un nouveau ministère, le ministère des affaires municipales. Aujourd'hui, on va jusqu'à mentionner le nom du candidat sur qui le cabinet aurait jeté les yeux. Ce serait M. Perrault, d'Arthabaska, qui fait montre au comité des bills privés d'une confiance approfondie des affaires municipales. M. Perrault lui-même nie qu'il ait été question de le nommer à ce poste, et nous tenons à enregistrer cette dénégation, mais nous ne pouvons pas par ailleurs ne pas signaler la rumeur qui a cours dans les cercles libéraux, au risque de jeter de l'huile sur le feu de certaines ambitions.

Le discours de M. Sauvé

Voici la plus grande partie du discours de M. Sauvé: "Le dernier discours budgétaire de l'hon. Trésorier est l'un de ses plus intéressants que j'ai entendus. De forme agréable, de tournure habile, ce discours contient de grandes pensées, de belles vérités. Mais je regrette qu'il ne dise pas toute la vérité. Pour ne point mettre son gouvernement en mauvaise posture, l'hon. Trésorier a évité de toucher à notre faiblesse économique. En ces jours d'épreuves et de crise, alors que de toutes parts, appréhendant la misère, l'on recommande fiévreusement l'augmentation de notre production, il paraît étonnant que le gouvernement, par son distingué trésorier, n'ait pas songé à signaler les causes de notre insuffisance productive et les réformes qui s'imposent pour obtenir les revenus, les résultats dont nous avons un si pressant besoin.

L'hon. Trésorier s'est appliqué à vanter son surplus financier, à vanter les plus lourdes sur l'initiative naturelle et à recommander l'économie. Je suis d'accord avec lui sur ces deux derniers points. Mais quels moyens a-t-il suggéré pour assurer la réalisation de ses suggestions? Quelle aide a-t-il offert aux contribuables de notre province? Est-il juste que dans une crise déprimante, comme celle que nous traversons si douloureusement, l'Etat fasse passer toutes les obligations, les taxes, les plus lourdes sur l'initiative privée de l'individu en même temps qu'il le pousse à lui payer de lourds impôts? Le gouvernement est le gérant de l'Etat qui est, dans une certaine mesure, le patron de la province; l'individu en est l'ouvrier. L'ouvrier le plus compétent, pour appliquer son expérience et sa force, exige de son maître tout l'outillage dont il a besoin. Le gouvernement doit aussi fournir au service de l'Etat l'outillage nécessaire pour obtenir un maximum de production.

Notre situation est critique. De nouveaux devoirs s'imposent. L'hon. Trésorier a-t-il démontré que son gouvernement était disposé à s'imposer tous les sacrifices financiers nécessaires pour réaliser le prompt développement qui assurerait cette surproduction si vivement réclamée? L'hon. Trésorier a-t-il dit que son gouvernement accorderait toute l'aide que lui demanderait l'agriculture, l'industrie, la colonisation, l'instruction publique? Non, et tout fait présumer qu'il leur répondra encore: "L'état de nos finances ne nous permet pas de vous accorder ce que vous demandez."

Surplus?

Est-il bien juste qu'il se vante de son surplus, quand par son refus d'augmenter leurs salaires de famille, plusieurs de ses employés sont réduits à ne manger que deux fois par jour? Ce surplus existe-t-il réellement? Si l'hon. Trésorier payait tous les comptes dus au mois de juillet, et sans les trucs des mandats spéciaux, son surplus existerait-il vraiment?

L'hon. Trésorier soutient que toutes les dépenses que son gouvernement a faites étaient nécessaires, urgentes. Or, si ce surplus existait, s'il avait été obligé de défrayer, à même ses revenus, les dépenses qu'il a payées avec l'argent qu'il a reçu l'an dernier, comme aide spéciale à l'agriculture, du gouvernement d'Ottawa? N'a-t-il pas reçu en 1917 un défilé de \$200,000.00 du gouvernement d'Ottawa? A-t-il répondu aux besoins et aux demandes de nos institutions de charité? Où serait son surplus s'il avait répondu aux si justes demandes des employés civils dont le pluriplur, pères de famille, gagnent des salaires de \$600.00 à \$1,000 par année, quand il leur faudrait au moins \$1,200.00.

Le gouvernement a-t-il administré de façon à remplir ses obligations, à répondre aux besoins et à rendre justice à la société? Voilà pour moi ce qu'il importe de savoir.

En tête de la Confédération

A certains points de vue, notre province est à la tête de la Confédération. (Suite à la page 2)

Finances

Abordons la situation financière avant de discuter les autres points de notre politique. Notre dette provinciale est de \$37,338,286.13. Notre passif provincial dépasse notre actif de \$30,318,978.72. Notre passif est aujourd'hui de \$41,090,736.44, quand il n'était il y a 20 ans que de \$22,156,000.00. Cependant le gouvernement actuel retire des taxes ou licences qu'il a imposées et de celles qu'il a perpétuées et majorées, après les avoir dénoncées, environ \$3,000,000.00. Les dépenses sont augmentées de \$5,000,000.00 par année. Nous avons depuis 1915 contracté des emprunts temporaires et permanents pour la valeur de cinq millions et demi de dollars. Voici un état détaillé des nouvelles taxes que le gouvernement a imposées:

Table with 2 columns: Tax type and Amount. Includes Taxes sur les automobiles (\$494,862.81), Taxes sur distributeurs automatiques (\$566.32), Taxes sur hôtels et maisons de pension (\$1,233.00), Taxes sur mécaniciens (\$5,798.01), Taxes sur défectives particuliers (\$1,268.00), Taxes en vertu de 3 Geo. V, chap. 38 (\$21,140.37), Taxes sur officiers publics (\$28,764.62), Taxes sur renouvellement d'hypothèques (\$63.85), Taxes sur les assurances (\$3,234.86), Taxes sur les ventes animales (chiffres ronds) \$200,000.00, GRANDS TOTALS \$804,031.87.

Taxes anciennes \$ 8 703,118.44
Taxes anciennes, majorées \$ 3,144,809.44
Taxes nouvelles \$ 604,031.87
Grand total perçu \$4,451,959.75
Mais je comprends que les exigences d'aujourd'hui sont plus grandes que celles d'autrefois, et que le gouvernement a besoin de revenus.

En outre de notre dette provinciale, les municipalités devaient en 1916, par obligations non rachetées et par emprunts, \$189,812,750.00. Soit une augmentation de \$3,475,871.00 depuis 1915. Cependant, la valeur des entreprises d'utilité publique appartenant aux municipalités n'était en 1916 que de \$57,285,562.00, soit seulement une augmentation de \$2,098,450.00 sur 1915. Je puise ces statistiques dans le dernier annuaire du gouvernement. Le passif des municipalités dépasse donc de \$132,027,188.00, leur actif comprenant la valeur d'utilité publique. La balance se trouve donc à peser comme hypothèque sur la propriété. Il ne faut pas oublier non plus que Montréal porte une dette de \$103,000,000.00 et Québec, de \$5,000,000.00.

LETRES AU "DEVOIR"

Nous publions que des lettres signées, ou des communications accompagnées d'une lettre signée, avec adresse authentique.

UNE PROTESTATION

Montreal, January 5th, 1918. M. Henri Bourassa, Editor Le Devoir, St. James St. Montreal.

As the Old Countryman has frequently been built for platform jests at political meetings and in certain French-Canadian papers, being styled as "Blokes", etc., etc.

H. Craig CAMPBELL.

CONFERENCE DU R.P. LOUIS LALANDE

Le programme musical de la conférence du 21 janvier courant, donné à St-Jacques, nous les serais de l'Action française, comprend les noms tous applaudis de madame de M. Joseph Saucier, ainsi que M. Albert Chamberland.

LE MILITARISME TUE LA PRODUCTION

M. LE MINISTRE CARON DIT QU'IL EST IMPOSSIBLE DE MENER DE FRONT L'INDUSTRIE, L'AGRICULTURE ET LA CULTURE.

Québec, 16. — Le comité des bills privés a décidé, hier, de continuer l'enquête commencée l'an dernier sur les causes de la crise de la vie.

Recouvrements effectués promptement

Vous voulez toucher ce qui vous est dû, mais vous ne voulez pas risquer vos affaires en faisant le recouvrement. Nous avons fait une étude spéciale des délinquants...

Marcil Trust Co.

MANIFESTE DU PARTI OUVRIER

LES TRAVAILLEURS ANGLAIS FONT SAVOIR A LA NATION RUSSE QU'ILS VEULENT L'AUTONOMIE DES PEUPLES ET UNE PAIX SANS INDEMNITE — SUS AU MILITARISME.

Londres, 16. — Le parti ouvrier anglais, dans un message au peuple russe, publié hier, a annoncé que le peuple anglais a accepté le principe russe, demandant que les peuples déterminent eux-mêmes leur sort.

Un développement plus rapide du gouvernement autonome de l'Inde est promis, et le message se prononce en faveur de l'établissement d'un protectorat pour les peuples de l'Asie Mineure, par une organisation internationale à fonder à la conférence de paix.

Le message qui a été publié par le parti ouvrier en accord avec le comité parlementaire du Congrès des unions ouvrières, dit: "Nous en sommes rendus dans la guerre à une crise. Les négociations à Brest-Litovsk ont été interrompues à cause du refus de l'Allemagne d'admettre le principe demandant que les peuples déterminent eux-mêmes et de l'autonomie de la Russie et de l'Inde."

"Dans cette crise le peuple anglais doit parler pour que les Russes ne puissent réussir dans leur grande et périlleuse tâche que s'ils sont appuyés par les autres peuples. Le peuple anglais doit proclamer à la Russie et aux puissances du centre que ses buts sont identiques à ceux de la Russie et que nous aussi nous ne voyons pas d'autre solution aux maux, causés par le militarisme, que l'autonomie des peuples et la paix sans indemnités."

"En appliquant ce principe russe pour nous-mêmes, nous avons conscience des questions soulevées, mais nous ne l'abandonnons pas quand même. Le peuple anglais accepte le principe de ne pas faire d'annexion pour l'empire britannique. Ceci s'applique au Levant, à l'Afrique et à l'Inde."

"Nous désirons rappeler au peuple russe que la Grande-Bretagne, instruite par la perte des Etats-Unis au dix-huitième siècle, a été le premier Etat moderne qui a garanti l'autonomie à un groupe de ses habitants, par exemple au Canada, à l'Australie, à la Nouvelle-Zélande et au Sud-Africain. Nous acceptons aussi le principe pour l'Inde et d'autres dépendances de l'empire anglais."

"Nous avons l'intention de développer plus rapidement le mouvement de l'autonomie. Nous respectons la souveraineté indépendante du peuple turc chez lui, mais nous croyons que la domination de son gouvernement sur d'autres peuples est un obstacle à leur propre développement national."

"Notre gouvernement a promis à ceux qui ont été vaincus — les Arabes, les Palestiniens, les Arméniens, — que le joug ottoman ne leur sera plus imposé. Cette responsabilité serait prise à la conférence de la paix et par une organisation permanente internationale, qui, nous l'espérons, sera formée."

"Dans l'Afrique tropicale nous répétons que nous renonçons aux annexions. Personne ne prétend que les races noires ne peuvent se gouverner elles-mêmes. Elles ne peuvent simplement dire que le gouvernement soit mauvais à certains égards et demander d'être délivrées de certains maux donnés. Nous croyons qu'à la conférence de paix on sera d'accord pour placer toute l'Afrique tropicale sous un contrôle uniforme international."

LE DROIT INTERNATIONAL

M. le capitaine Duthoit donne hier soir sa deuxième leçon sur ce sujet, à l'Université Laval — Allocation de Mgr Bruchési.

M. le capitaine Duthoit a donné hier soir à Laval sa deuxième leçon sur le Droit international. On en trouvera ci-dessous le très substantiel résumé. L'auditoire, au premier rang duquel se trouvaient Mgr Bruchési, M. Duthoit, Mgr Gauthier, Mgr Horace Archambault, etc., a chaleureusement applaudi le conférencier.

À la fin de la leçon, Mgr Bruchési a remercié M. Duthoit, rendu hommage à sa foi chrétienne et à son courage de soldat comme à son talent de professeur, salué en lui le futur docteur en droit de Laval. S'adressant à M. Duthoit, Mgr dit en terminant: "Laissez-moi vous l'avouer, nous éprouvons tous un vif regret: celui de ne pouvoir rendre hommage nous-mêmes à votre talent et à vos mérites, en vous conférant le titre de docteur en droit de notre Université. C'est le privilège réservé à Québec, Québec en profite et fait bien. Les journaux nous annoncent aujourd'hui même la décision prise par le conseil universitaire à votre égard. Nous y applaudissons, nous nous en réjouissons; mais dès ce soir, par le désir et avec toute l'affection de notre cœur, nous vous nommons docteur en droit, en attendant que Québec vous donne le parchemin."

Voici le résumé de la leçon de M. Duthoit: Le Droit International n'a pris son essor historique qu'au temps où, sous l'influence du Christ et de sa doctrine, l'humanité a eu conscience de son unité comme aussi de l'égalité foncière de ses membres, individuels ou collectifs, nonobstant les inégalités que la nature et l'organisation sociale tout à la fois comporte.

Ses premiers interprètes furent les théologiens. Un temps vint où l'on prétendit appliquer à l'étude des problèmes que soulève la vie internationale la méthode juridique. Méthode légitime, à une condition toutefois: c'est de prendre garde que régnerait un moralisme ont fait régner un ordre qui ne peut cesser d'être un, sans cesser d'être la morale, embrasse l'activité humaine, totale; le Droit, ceux des actes humains qui ont un caractère immédiat et direct sur la vie sociale; l'une et l'autre discipline tendent au même terme, qui est la réalisation du plan divin.

Entre le droit et la morale, il ne doit pas s'élever de cloisons étanches, il faut au contraire que subsistent des libres communications. Or, lorsque sous l'influence de Croûtes et de ses continuations la science du Droit international a pris une nouvelle tournure, elle s'est constituée à l'état de discipline scientifique, non seulement distincte — ce qu'elle est — mais séparée — ce qu'elle n'est pas — de la métaphysique et de la morale.

Elle eut l'origine de fautes méprisables. La plus grave a consisté à poser le principe de la souveraineté absolue des Etats — les uns vis-à-vis des autres. Analogues aux personnes individuelles, indépendantes en ce sens que le libre contrat est l'unique contrat et l'unique loi de leurs relations, les Etats sont liés par les traités que pose leur consentement mutuel, autrement dit par leur propre volonté, et par là seulement. Leur autonomie est sans limites. La non-intervention est, en dehors des relations prévues par traité, l'unique principe de leurs rapports.

L'affirmation de l'indépendance originelle est déjà fautive pour les individus. Loin d'être indépendants, ceux-ci sont interdépendants. Ils sont liés par leurs contrats, pourvu non seulement que ces contrats soient libres, mais à condition encore qu'ils soient justes. Et l'équité mutuelle est, abstraction faite de tout contrat, la loi de leurs rapports.

Pour les Etats, l'affirmation de la souveraineté absolue est entachée de la même erreur, qui, quoiqu'elle sorte d'agrandie. Plus que les individus, les Etats ne sont interdépendants, mais solidaires. Leurs contrats relèvent d'une justice objective, et non pas seulement de leur volonté qu'on répéterait autonome.

A l'injustice grave d'un Etat tout autre Etat, même non intéressé, a qualité pour s'opposer au besoin par la force. L'Europe, par exemple, aurait été qualifiée pour défendre l'Arménien massacré par le Turc, en dépit du prétendu principe de non-intervention.

Sorti des traités théoriques et des chaires magistrales, le faux dogme de la souveraineté absolue des Etats les uns à l'égard des autres, destructif de tout Droit, de toute morale internationale, a inspiré peu à peu la politique des chancelleries. Il a fallu, pourtant, essayer de faire vivre ensemble, aux heures de trêve, ces souverains absolus. On n'y est pas parvenu, au dire d'un historien dont le témoignage est, dans le cas présent, d'autant plus significatif que la pensée chrétienne n'inspire pas d'ordinaire ses jugements. "Depuis la chute de l'idéal politique moyen-âge, écrit M. Schœlcher, l'idéal fondé sur l'autorité religieuse, aucune règle ne dirige plus les rapports entre les Etats." On pourrait chicaner sur la définition, imprécisée, de cet idéal, mais l'aveu intéressant demeure: d'autant plus que l'historien ajoute: "Cette anarchie internationale a son fondement dans l'idée même de la souveraineté, définie 'la puissance absolue'."

La diplomatie trouva pourtant de formelles morales empiriques à l'aide desquelles, sans faire appel à un principe transcendant, mais seulement à des notions physiques ou physiologiques, elle s'essaya, tant bien que mal, à faire régner la paix: tel l'équilibre européen, et, plus tard le principe des nationalités. Cette dernière formule a fait fortune vers le milieu du dix-neuvième siècle, et aujourd'hui encore elle exerce une séduction sur les esprits. Elle a surgi à raison des décon-

APPROBATION DE LA CHAMBRE

LES DEPUTES JUSTIFIENT PAR LEUR VOTE LA CONDUITE DU GOUVERNEMENT DANS L'AFFAIRE CAILLAUX. — INTERPELLATIONS SOCIALISTES. — L'OUVREURE DU COFFRE-FORT DE CAILLAUX. — CLEMENCEAU S'EXPLIQUE.

Paris, 16. — A une heure avancée, hier, la Chambre de députés a approuvé la conduite du gouvernement dans l'affaire Caillaux, par une majorité de 273 voix sur les 484 députés présents. Le vote a été pris à la suite d'une interpellation de M. Ernest Lafont, un député socialiste, qui a prétendu que l'ouverture du coffre-fort de M. Caillaux, en Italie, en l'absence d'un représentant de l'accusé, est illégale.

Les socialistes ont demandé à M. Clemenceau de répondre. M. Edouard Lemaire, sous-secrétaire de la justice militaire, a répondu en demandant au nom du gouvernement, disant que la cause est entre les mains du département de la Justice et suit son cours ordinaire.

Après des instances répétées, le président du conseil, M. Clemenceau, s'est levé et a déclaré que le gouvernement italien a présidé à l'ouverture du coffre-fort, à la banque de Florence, et que la France est obligée de supposer que toutes les formes légales ont été observées. Par un vote de 379 voix contre 105, la Chambre a donné la préséance à une résolution acceptée par le gouvernement sur une résolution présentée par les socialistes. La résolution socialiste invitait le gouvernement à observer les formes légales et les principes de justice dans les cas qui font l'objet d'une enquête.

ARRESTATION DE M. COMBY Paris, 16. — Paul Comby a été arrêté, hier soir, à la suite de l'enquête du gouvernement sur les activités de M. Caillaux. C'est un avocat et il était un des convives de M. Caillaux à dîner offert à M. Cavalline, un Italien. Comby a aussi accompagné en Suisse, dit-on, le député Louslatot dont l'immunité a été suspendue au sujet de l'affaire Caillaux, pour voir Abbas Hilmi, ancien khédive d'Egypte.

Le général Dubail, l'accusateur de M. Caillaux, a signé le 24 décembre un ordre pour poursuivre M. Paul Comby, et le même jour, le capitaine Bouchardon, chargé de l'enquête, a interrogé l'avocat. On prétend que M. Comby a eu des relations avec Bolo ména, il a été arrêté en Italie, le 21 novembre. Les accusations portées contre le député Louslatot sont de la même nature que celles qui ont été portées contre M. Caillaux et la Chambre des députés a suspendu l'immunité des deux.

FUNERAILLES DE Mme HONORÉ MERCIER

Les funérailles de Mme Honoré Mercier, veuve de l'ancien premier ministre de la province de Québec, ont eu lieu, ce matin, à l'église du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Le deuil était conduit par les deux fils de la défunte, MM. Honoré Mercier, ministre de la Colonisation, et Paul Emile, ingénieur en chef de la ville de Montréal; son gendre, Honoré Fautoux; ses petits-fils, Honoré Fautoux, Mercier, Gérard, Gaspard Fautoux, Honoré et Jean Mercier; son gendre, sir Lomer Gouin, et le lieutenant Paul Gouin.

Le Père Arcand, S. J., a fait la levée du corps et le Père Dorion, a chanté le service, assisté du R. P. Boscher et de M. Fabbé Deschamps, comme diacre et sous-diacre. Sa Grandeur Mgr Bruchési assistait au chœur. Suivaient le cortège: MM. Rodolphe Lemieux, Jérémie Décarie, J. L. Perron, P. Péroude, Ad. Turcotte, S. N. Prout, Médéric Martin, J. Tremblay, J. A. Mercier, Athanase David, J. A. Wilson, Jules Archer, L. A. Bédard, juge Bazin, le général Labelle, Henri Gagnon, Alph. Brassard, Jos. Saint-Charles, notaire Biron, A. Fortier, Georges Belleau et Hector Caron, du ministère de la Colonisation, Raoul Dandurand, juge Robidou, Henri Keiffer, du département des Terres et Forêts, M. Gaboury, H. A. Béique, Emile Normandin, Emilien Doucet, S. Daulton, sous-ministre, Geo. Bélanger, P. A. Décaré, Yvon Lamontagne, Richard Larivière, Louis Préfontaine, J. A. Bélisle, Théo. C. Denis, W. L. Donohue, J. A. Joly, T. Lanctôt, Dr Miller, Jos. Vigneau et une foule d'autres.

AU COMITÉ DES BILLS PRIVÉS

Québec, 16. — Le comité des Bills Privés a tenu ce matin une courte séance. On a adopté les bills suivants: Loi amendant la charte de la "C.I. de l'Investment and Industrial Co." qui veut faire changer son nom en "Montreal Light Heat and Power Consolidated" et obtenir le pouvoir de faire des prêts à leurs actionnaires. Le bill a été adopté. La corporation des juifs anglais, allemands et polonais de Montréal, a obtenu du comité le droit de changer son nom actuel en celui de "S'hanr Hashomayim", qui signifie, "Porte du Ciel". On a adopté le bill constituant en corporation la compagnie "Quebec and Atlantic Railway". Cette compagnie doit construire une ligne de Québec au Labrador.

Où acheter demain

Cinéma PASSE-TEMPS Cinéma. Mercredi. La populaire étoile américaine BILLIE BURKE dans LA TERRE PROMISE. Production de la Cie Paramount.

Les plus beaux paysages d'hiver sont photographiés durant janvier et février. Afin de mieux réussir vos photographies, procurez-vous un instrument à l'agence spéciale J.-H. ROBERT. 1185 SAINT-DENIS. Angle Mont-Royal Saint-Louis 811-2999 Catalogue gratuit.

LE BARREAU EST ALARMÉ. LE CONSEIL PROTESTE HIER SOIR CONTRE L'EMPIETEMENT DES AUTORITES MILITAIRES ET VEUT TENTER UN COMPROMIS HONORABLE AUPRES DU MINISTRE DE LA JUSTICE.

ARRESTATION DE M. COMBY. Paris, 16. — Paul Comby a été arrêté, hier soir, à la suite de l'enquête du gouvernement sur les activités de M. Caillaux.

LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DES RESERVES INDIENNES. La Cour d'appel s'est ouverte hier pour le terme de janvier, sous la présidence des juges Archambault, juge en chef, Lavergne, Gross, Carroil et Pélletier.

FUNERAILLES DE Mme HONORÉ MERCIER. Les funérailles de Mme Honoré Mercier, veuve de l'ancien premier ministre de la province de Québec, ont eu lieu, ce matin, à l'église du Saint-Enfant-Jésus du Mile-End.

RELEVÉ DU THERMOMETRE. Prince Rupert . . . . . 44 38 Victoria . . . . . 42 44 Calgary . . . . . 12 - 4 Winnipeg . . . . . 18 - 4 Saint-Sauveur . . . . . 18 - 4 Toronto . . . . . 18 0 Kingston . . . . . 18 10 Ottawa . . . . . 18 0 Montréal . . . . . 18 8 Québec . . . . . 18 8 Halifax . . . . . 36 24 New-York . . . . . 40 18

DECES. BRault. — A NAISSANCE. Jeanne Bruchési, épouse de Maurice H. Brault, un fils: Pierre.

DECES. BELANGER, Marie Paquette, 81 ans, veuve de Louis Octave Bélanger, commerçant, rue Wolfe. BEAUREGARD, Ida Gauthier, 38 ans, épouse de Maurice Beauregard, rue Saint-Jacques. CHARBONNEAU, Emma Grenon, 58 ans, épouse de Thomas Charbonneau, commis, rue Saint-Jacques.

DECES. GIBEAULT, A. Montréal, le 14 courant, 1918, à l'âge de 62 ans, 3 mois et 1 jour, est décédé (Bischoff, Emma Morrissette, épouse d'Arthur Alphonse Gibeault, contremaître de la Dominion Textile, les funérailles auront lieu jeudi, le 17 courant, à 8 heures, convol funèbre partant de sa demeure, No 34 rue Desjardis, à 9 heures 15, pour se rendre à l'église de laativité d'Hydrograph, où le service sera célébré, et de là au cimetière de la Côte des Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sur invitation. La défunte était la mère des abbés Alphonse et Os-car Gibeault, du collège de St-Jean.

CALENDRIER

DEMAIN, JEUDI, 17 JANVIER 1918. S. ANTOINE, ABBE. Lever du soleil, 7 heures 34. Coucher du soleil, 4 heures 46. Lever de la lune, 10 heures 05. Coucher de la lune, 11 heures 07. Premier quartier de la lune, le 19, à 9 h. 44 m. du matin.

DERNIERE HEURE LE DEVOIR

Toutes les nouvelles par nos rédacteurs, nos correspondants et les services de dépêches du monde entier

DEMAIN

FROID ET NEIGE. MAXIMUM ET MINIMUM. Aujourd'hui maximum... 24. Minimum... 10. Demain maximum... 18. Minimum... 0. RAMOMETRE. 8 heures a.m., 29.50; 11 heures a.m., 29.32; 1 heure p.m., 29.65.

MORT SUBITE DE M. T. CÔTÉ

LE COMMISSAIRE DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE MONTREAL EST TROUVE MORT CE MATIN DANS SON LIT — BIOGRAPHIE, CONDOLEANCES ET APPRECIATIONS.

M. Thomas Côté, commissaire des travaux publics de la ville de Montréal, vient de mourir subitement à sa résidence, No 237, rue Prince Arthur, à l'âge de 48 ans. M. Côté avait été forcé d'abandonner ses travaux depuis quelques jours à l'hôtel de ville, pour cause de maladie. Hier soir, un médecin, le Dr Norman Brown, de l'hôpital Victoria, lui se plaçant de sentir des désordres cardiaques. Ce matin, vers 9 heures, lors de sa visite régulière, le Dr Brown constata, en entrant dans la chambre de son patient, qu'il était déjà mort depuis quelques instants.

NOTES BIOGRAPHIQUES

M. Côté, journaliste et commissaire de la ville de Montréal, naquit le 22 septembre 1869, à Sainte-Françoise des Trois-Pistoles. Il était le fils de M. Théophile Côté et de Mme Flavie Larivière. Il fit ses études à l'Université Laval où il sortit bachelier en arts (1888). M. Côté fit ses débuts comme journaliste au "Canadien", alors dirigé par l'hon. J.-I. Tarte; puis devint successivement éditeur du journal le "Progrès" de Windsor, Ontario, en 1893; éditeur de l'"Opinion Publique" de Worcester, Mass., de 1893 à 1894; chef du service de l'information à la "Patrie", de 1894 à 1899. De 1899 à 1903 il occupa les fonctions de commissaire du recensement de concert avec M. Archibald Blair. Il entra ensuite au service de la "Presse", occupant le poste de gérant de la rédaction (1904-1905); plus tard il devint secrétaire de la Commission internationale des eaux limitrophes (1905-1914); il fut également membre du Board of Trade et de la Chambre de Commerce.

Le 6 avril 1914, il était élu membre du bureau des commissaires, poste qu'il occupait depuis. M. Côté était un ancien président de la section de la presse à Ottawa; il fut aussi président du club National; membre de la Société royale des arts à Londres; commissaire pour le Canada à l'exposition de Bruxelles en 1910. M. Côté était officier de l'Ordre de Léopold II, roi des Belges. C'est aussi lui qui fut le principal promoteur de l'oeuvre de la bibliothèque de la ville.

M. Côté a servi comme lieutenant au 65e et capitaine du 21e corps d'infanterie au camp canadien. Il était membre du club Canadien, Saint-Denis, Laurentian, Ottawa et Ottawa Golf, ainsi que du Cercle des Dix.

En politique, il était libéral. M. Côté laisse deux frères et une soeur: MM. Joseph Côté, manufacturier de Québec; Philéas Côté, industriel de Saint-Octave; Métis, et Mlle Maria Côté, fonctionnaire du gouvernement à Ottawa.

CONDOLEANCES

Sur proposition de M. Villeneuve, appuyé par M. Ross, le bureau des commissaires a adopté, ce matin, la résolution suivante:

"Que les membres du Bureau des commissaires ont appris avec un profond regret le décès de leur collègue, M. Thomas Côté; "Qu'il se plaise à reconnaître l'esprit de franchise et d'équité qui a toujours caractérisé ses rapports avec eux, dans l'administration des affaires de la Cité, aussi bien que dans l'intimité; "Qu'ils déplorent le deuil dans lequel cette mort prématurée plonge la famille de M. Côté; les diverses associations auxquelles il appartenait, ainsi que les nombreux amis qu'il avait su se créer; "Qu'en témoignage de sympathie, la séance du Bureau soit ajournée au 17 du courant, à onze heures a.m., et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille de M. Côté."

Depuis ce matin, le drapau est en berne sur l'hôtel de ville. Les journalistes de la galerie de la presse municipale, à une convocation d'urgence de leur président, M. E. Tremblay, de la "Patrie", ont adopté également des résolutions de condoléances à l'occasion de la mort de leur confrère, M. Thomas Côté.

EXPRESSIONS D'OPINIONS

Le maire: — Jamais mort ne m'a plus surpris. Je ne puis donner la mesure de mon regret, car M. Thomas Côté était un administrateur et un homme de société sans égal. Si le public ne le connaît pas assez aujourd'hui comme administrateur, c'est qu'il était trop modeste. Il nous a été d'un grand secours à cause de ses nombreuses connaissances. Il pourra être difficilement remplacé. En attendant, j'essaierai de prendre la direction de son département.

M. Villeneuve: — Cette mort est déconcertante. Il y a quelques jours, M. Côté me parlait de ses projets d'avenir. Il a certes montré beaucoup d'habileté comme commissaire de la ville. On se souviendra longtemps d'autre part de sa franchise et de ses justes dispositions d'esprit. M. Ross: — M. Thomas Côté, esprit large et puissant, était aussi un homme d'une grande courtoisie. Il a fait plus que tout autre pour rapprocher les deux races ici, dans le Québec. M. Ainey est actuellement à Ottawa.

LE MEDECIN DE FAMILLE NE COMPTE PLUS

Le juge Duclos déclare qu'il n'acceptera plus l'opinion des médecins de famille venant en conflit avec celle des médecins militaires, à moins qu'on ne prouve l'incompétence de ces derniers.

D'une façon définitive, le juge Duclos a réglé, en ce qui le concerne, la question de conflits d'opinion entre les médecins des autorités militaires et des médecins civils ou de famille, en un jugement émanant de la cour supérieure de ce matin. Dans son opinion, la décision du bureau médical militaire doit primer toutes les autres, à moins qu'on ne vienne prouver devant lui que les médecins militaires n'ont aucune compétence. C'est l'appel de M. Albert Rochon qui a porté le juge Duclos à rendre une décision-type. Rochon avait précédemment obtenu son exemption parce que ses services avaient été considérés comme indispensables dans une épicerie au tribunal d'appel, il invoqua surtout le motif de mauvaise santé. Deux médecins compétents, les docteurs Virolles et Collette, sont venus rendre témoignage en sa faveur; il les consigna à l'écrit, et depuis ce temps, il a subi maintes rechutes qui sont devenues chroniques. Les médecins ont déclaré absolument inapte au service militaire et l'ont nommé au service civil. Une opération le libérerait de tous ces maux, mais il le rendrait apte dans une année d'ici.

Cependant, les médecins militaires l'avaient classé dans la catégorie A, apte au service actif. Le juge Duclos a maintenu son jugement pour les motifs suivants: "Dois-je accepter l'opinion du bureau médical militaire, dûment constitué pour les fins de la loi de service militaire, ou bien celle des médecins civils dont l'opinion peut être parfois et sans doute inconsciemment affectée par des relations domestiques ou sociales, sinon par un désir de se dérober aux fins de la loi. "Quand j'ai commencé d'entendre la décision des médecins militaires je devrais accepter comme définitive, mais il s'est soulevé de si fortes objections que j'ai cédé en plusieurs cas et accepté l'opinion des médecins de famille; mais après avoir entendu plus de 170 appels, j'ai été forcé de revenir à ma première opinion. Présenter autrement ce me semble faire de la création du bureau médical militaire une farce inutile, ouvrant toute large une autre porte à tous ceux qui veulent échapper à la loi. "Justus à ce qu'on me prouve que mon système est déficient, je m'en tiendrai à l'opinion des médecins militaires comme définitive en ce qui concerne l'aptitude physique d'un conscrit, à moins que l'on n'établisse la preuve de leur incompétence. Le juge Duclos a suggéré alors, comme compromis, la création d'un bureau central médical dont les décisions seraient finales.

LES CAS DES COLLEGIENS

Jusqu'à quel point la loi de conscription affecte-t-elle les étudiants dans nos collèges? C'est là la question qui a été posée, ce matin, au juge Archer, statuant en appel sur les exemptions militaires, dans la cause de Wilfrid Sauvé, étudiant en philosophie de deuxième année au collège Bourget, à Bécancour. Le jeune homme terminera son cours classique, l'été prochain, et il devra passer son examen de baccalauréat, en juin. Comme ces examens portent sur quelques années d'études antérieures, son enrôlement, dans le moment, le désorienterait complètement, comme il le déclare lui-même, et rendrait vaines, pratiquement, les huit années de son cours classique. Le représentant militaire ne verrait aucune objection à l'exemption du conscrit jusqu'après l'examen de baccalauréat, mais le tribunal, à cause des circonstances toutes spéciales du cas en litige, croit, de son côté, qu'il appartiendrait au juge Duff à créer une jurisprudence sur ce point. Il y a un nombre de cas de ce genre en présence, et il sera nécessaire d'établir une règle définitive à ce sujet. A Rigaud seulement, on compte une vingtaine de collégiens qui demandent leur exemption.

JOURNAUX PRIS A PARTIE

Le juge Marché, avant d'ouvrir la séance, a demandé au "Star" et à la "Patrie" de prendre des renseignements et de donner des détails exacts sur le travail des tribunaux d'exemptions. Le juge se plaint qu'hier, les deux journaux ont dit que le tribunal qu'il préside n'avait jugé que deux causes et qu'il avait ajourné quatorze. "La vérité, dit M. Marché, c'est qu'hier, on a entendu vingt-sept causes, et vingt-huit, vingt-six, et sur ces vingt-huit, vingt-neuf ont été appelés militaires et en avons maintenu quatre. Le tribunal trouverait regrettable que des journaux comme le "Star", qui sont répandus dans les autres provinces, donnent des rapports erronés. "En certains quartiers, dit le juge, on commence à critiquer les juges de la province de Québec. A lire que nous ne sommes que deux causes par jour, on dira bientôt que nous ne voulons pas entendre les causes."

DES LETTRES DE MENAGE

M. Marché profite de l'occasion pour faire quelques remarques sur l'état des esprits qui a été causé, selon lui, par certains rapports de journaux. "La rumeur se répand, dit-il, que nous nous refusons à exempter ceux qui y ont droit. Je reçois des lettres me disant que ma cervelle va sauter. Il y a des cervelles plus précieuses que la mienne qui ont sauté, et qui sauteraient, dans cette guerre. Ces menaces ne m'affectent pas personnellement. Mais je ne saurais tolérer la lâcheté de certains gens qui vont jusqu'à menacer ma famille, jusqu'à menacer des femmes. En quel pays barbare sommes-nous? Ce matin même, on a téléphoné à une femme, à mon domicile, qu'on ferait sauter la cervelle des membres de ma famille. Ces menaces ne sont pas faites à moi. On n'a pas le courage de s'adresser d'homme à homme. On a la lâcheté de s'adresser à une femme. "Je ne sais pas si mes honorables collègues ont été l'objet des mêmes procédés. Mais pourquoi cet acharnement contre moi? Certains le savent peut-être. Voilà le résultat qu'on retire à ne pas avoir respecté les juges. On n'a pas vu alors les conséquences que pourraient entraîner ces critiques. Si les juges refusaient de siéger, par exemple, ce serait l'autorité militaire qui siégerait à notre place, et alors, quelle sorte de justice auriez-vous? Vous auriez justice, mais ce serait une justice militaire. La presse a un devoir tout tracé à suivre. C'est de calmer l'opinion, au lieu de l'ameuter. Le juge dit en terminant qu'il n'a rien à se reprocher, qu'il n'a fait que son devoir, et qu'il continuera à faire son devoir, en dépit de toutes les conséquences qui pourront s'en suivre. Il a donné pleine et entière justice aux conscrits, et il le fera encore, mais il est obligé de suivre la loi.

LES AVARIES

On a découvert un autre avarié qui a été versé dans la classe "A". Son état n'est pas contagieux, prétendent les médecins militaires. Il ira se faire réexaminer. Le juge Coderre a exempté jusqu'au 1er juin, un nommé Harold Lewis, parce qu'il est constructeur de signaux pour bateau, et chemins de fer. C'était un des nombreux conscrits dont l'exemption est demandée par M. Aquila Jamin, ancien candidat conscriptionniste. Le juge Archer s'est plaint du changement fréquent de représentants militaires. On est rendu au quatrième devant le juge Archer, et au troisième, devant le juge Coderre. Il en résulte un retard dans l'audition des causes. Le juge Tellier a fait remarquer au représentant militaire qu'il ne faisait pas assez de différence dans les causes. Devant le même tribunal, un M. Elphège Maher est venu demander l'exemption d'un de ses fils. Un autre est déjà au front. M. Maher a dit qu'il avait besoin de son fils, dans ses affaires, pour un temps. "Plus tard, dit-il, si vous avez besoin d'un homme, j'ai cinquante-deux ans, j'irai."

LA PRESSE ALLEMANDE DE MAUVAISE HUMEUR

Amsterdam, 16. — Les journaux allemands expriment un grand mécontentement au sujet du lent progrès des négociations de paix à Brest-Litovsk, et accusent les Russes de les prolonger délibérément. Ce délai affecte les négociations engagées à Pétersbourg, où, suivant le "Weser Zeitung", de Brême, les discussions relatives à l'échange des prisonniers n'ont pas donné de résultats jusqu'ici. Le "Tageblatt", de Berlin, fait entendre une plainte semblable au sujet du travail des commissions de commerce spéciales allemandes qui sont actuellement à Pétersbourg. La plupart des journaux affirment que l'Allemagne ne songera jamais à évacuer complètement le territoire occupé, avant que la paix ait été conclue sur tous les fronts.

RAPPORTS DEFECTUEUX

Londres, 16. — Selon un message de Pétersbourg à l'agence Reuter, le gouvernement bolchevik a annoncé officiellement que les rapports transmis par l'agence Wolff, touchant le paix, changeant le sens véritable des négociations. Von Kuehlmann, ministre des affaires étrangères d'Allemagne, ajoute la dépêche, a déclaré aux députés russes que le gouvernement allemand se réserve le droit d'intercepter toutes les communications de nature à exciter les masses populaires en Allemagne.

UN SUBSTITUT A LA FARINE

Québec, 16. — M. Hanna, commissaire des vivres, adresse à M. T. Levasseur, secrétaire de la Chambre de commerce, un message lui demandant de convoquer pour le 18 ou le 19 du mois une assemblée des boulangers de Québec afin de discuter la question de l'emploi d'un substitut de la farine pour la fabrication du pain. L'assemblée aura lieu telle que demandée. Le professeur Harcourt, du bureau de commissaire des vivres, y représentera M. Hanna.

LES EXEMPTES ARRETES ARBITRAIREMENT

Un professeur de l'école Sarsfield est arrêté chez lui par deux militaires et conduit à la caserne bien qu'il soit muni d'un certificat d'exemption — Autre cas.

On nous signalait hier les cas de deux conscrits qui, après avoir exhibé à des agents militaires leurs papiers les exemptant de tout service militaire, étaient quand même conduits à la caserne de la rue Guy, com-munément déserteurs. Ils ne furent relâchés qu'après avoir passé de Caïphe à Pilate, et avoir signé un morceau de papiers revêtus de sceaux de toutes les couleurs. Un représentant du "Devoir" a fait aujourd'hui une petite enquête sur ces faits, qui sont bien exacts, et dont MM. Stephens, Humphries et Farrell ont été les victimes. Le premier que nous avons rencontré ce matin est M. Humphries, instituteur à l'école Sarsfield, rue Guy. Voici fidèlement ce qu'il nous a raconté en présence de M. Ahern, principal de l'école: "C'est bien vrai, dit-il, j'ai été arrêté par les militaires et conduit à la caserne de la rue Guy, où j'ai passé au clou (clink) une nuit et presque toute la journée du lendemain. Entre temps, on m'a fait promettre de bureaux en bureaux. J'ai comparu devant des officiers de tous grades et j'ai dû signer des formules et des formules, après quoi on m'a relâché, après m'avoir remis un papier sur lequel est stipulé "que je suis en congé sans solde". —Mais, n'avez-vous pas montré vos papiers d'exemptions aux soldats qui sont venus vous appréhender, lui demanda le représentant du "Devoir". —Certainement, mais ils m'ont répondu que cela ne les regardait pas et qu'ils étaient obligés de se soumettre aux ordres des autorités militaires: celui de le ramener aux casernes. —Quand avez-vous été exempté de tout service militaire? —Le 3 janvier 1918, je fus exempté de tout service militaire et j'en eus la confirmation le 4 janvier 1918. J'en avais immédiatement le registre qui me déclara que je n'avais rien à craindre, et je l'avais avec moi quand j'ai reçu le 3 janvier, un avis d'avoir à me présenter aux casernes. Il me dit alors de ne pas m'en occuper, qu'il réglerait la chose lui-même. Je continuai mon travail jusqu'à vendredi, le 11 janvier courant. J'étais à ma résidence, 269, rue Hibernia, quand vers les six heures du soir, deux militaires frappèrent à ma porte. Ils me firent décliner mes noms et prénoms et m'ordonnèrent de les suivre. Je leur fis voir alors mes papiers, mais ils me déclarèrent ne pas les connaître. Je suivis donc et me voilà à la caserne de la rue Guy, où immédiatement je suis considéré comme le soldat Humphries, déserteur. Je subis un examen médical, après que j'eus expliqué mon cas et l'on me flanqua au clou, où je suis obligé de coucher sur la dure, n'ayant pour toute couverture qu'une "army blanket". Pas de lit, pas d'oreillers, pas de matelas, puis-je j'étais sur le plancher. Le lendemain, nouvelle promenade, accompagné de soldats, à travers une infinité de bureaux, où, comme je vous le disais en commençant, j'ai dû donner mon nom, celui de mes parents, déclarer quelle était ma profession. A la fin, on me remit un papier qui m'avertit que je suis en congé sans solde. Et me voilà."

DESCENTE DANS UNE BANQUE

M. Farrell, avec qui nous causons plus tard, est employé à la succursale de la banque Hochelega, à l'enseigne des rues de la Montagne et Notre-Dame. Comme M. Humphries, M. Farrell a été exempté du service militaire, mais il n'en a pas moins été la victime des soldats. Samedi dernier (12 janvier 1918), entre dix heures et demie et onze heures du matin, deux soldats pénétrèrent en conquérants dans la place et ordonnèrent au gérant, M. Lapointe, de leur livrer le nommé M. Fennell. "Je n'ai aucun commis de ce nom, répond M. Lapointe. Vous devez vous tromper d'adresse. —Pour cela non, répond un d'eux. Nous savons qu'il est ici. Cela ne vous sert de rien de nous cacher la vérité. —Mais puisque je vous dis qu'il n'y a pas de Fennell ici. —Il y est, puisque nous avons son signalement. Lisez plutôt son nom: Fennell. Son père est épicier non loin d'ici. —Dans ce cas, nous avons ici un nommé Farrell dont le père est épicier, mais je ne crois que ce soit l'homme que vous cherchez, car il a tous ses papiers d'exemptions. Le gérant fait alors venir le jeune Farrell qui exhibe ses papiers aux militaires, mais ces derniers les dédaignent. "Habillez-vous et suivez-nous." Le gérant alors demande aux militaires de lui laisser M. Farrell une heure encore, car le samedi, les opérations de banque sont nombreuses et tous les employés sont nécessaires. "Il est onze heures, continue M. Lapointe, et la banque ferme à midi. Attendez-le ici, ou confiez-le moi, je vous promets, sous ma responsabilité, qu'il se rapportera, sitôt son travail fini." Les militaires ne veulent rien entendre et menent immédiatement le jeune Farrell, qui est relâché deux heures après, grâce aux démarches de M. Ernest Guimont, avocat de la Banque d'Hochelega.

L'AIDE NÉCESSAIRE AUX AGRICULTEURS

UNE DELEGATION DES GRAIN GROWERS DIT AUX MINISTRES QU'IL FAUDRA DES HOMMES POUR LES PROCHAINES SEMENCES.

Ottawa, 16. — Deux délégations doivent rencontrer les ministres, ce matin, à propos de la question du travail agricole. L'une est composée de "Grain Growers" de l'Ouest et l'autre de représentants du travail venant des villes de l'Est. Ces derniers vont rencontrer M. Rowell et les agriculteurs, MM. Calder et Crerar. La délégation de l'Ouest a surtout pour but de procurer des travailleurs aux fermiers pour les prochaines semences et la moisson qui s'ensuivra. Ils se refusent à accepter les coolies chinois dont il a été question et ne croient pas à la possibilité d'obtenir des ouvriers de ferme aux Etats-Unis. Par conséquent, le Canada, d'après eux, est laissé à ses propres ressources, et il faudra mobiliser sans faiblesse tous les travailleurs disponibles si l'on ne veut pas que la récolte canadienne soit manquée. M. Thomas Grace, de la Saskatchewan, a déclaré que si les Grain Growers n'obtiennent pas satisfaction, ils formeront un parti indépendant en Chambre avec les 47 députés qu'ils y ont élus dernièrement. Cette menace ne manque pas de faire réfléchir la province d'Ontario, qui peut prévoir dès maintenant la facilité d'une alliance du bloc français au bloc de l'Ouest entre lesquels elle se fera écraser aussi souvent qu'elle voudra n'écouter que son fanatisme. Les députés travaillistes de Montréal sont MM. Joseph Ainey, Narcisse Arcaud, J. A. McClelland, A. Beaulin et J. T. Foster. Cette délégation a été invitée par le gouvernement à venir discuter la situation générale au point de vue des intérêts du travail agricole.

CAUX DE L'ARMÉE AU SUJET DES VIVRES ET DES BESOINS.

La troisième proclamation demandée à tous au front de bataille de télégraphier au comité central ou à l'état-major sera présentée sous peu aux autorités impériales. Le mémoire traitera de la façon dont la conscription a été présentée, votée et mise en vigueur, et de la loi des élections de guerre, en ce qui regarde la façon dont elle a fonctionné aux dernières élections. Il sera aussi question de la formation du cabinet d'union.

M. LOUIS LOUSTALOT EST ARRÊTÉ

Paris, 16. — M. Louis Loustalot, député des Landes à la Chambre des députés, et dont l'immunité a été récemment suspendue à propos de son implication dans l'affaire Caillaux, a été arrêté, ce matin.

L'ENQUÊTE EST DÉJÀ AJOURNÉE

Le général Wilson a lu aux journalistes le texte des rapports des lieutenants-colonels Daly-Gingras et Piché, concernant l'enquête faite sur "la vie des conscrits aux casernes", dont paraît le "Nationaliste", dans son édition de dimanche dernier. Ces rapports nient "in toto" tout ce que déclaraient le "Nationaliste". Le général Wilson, commentant ces rapports, nous déclarait que cette tactique de la presse française de Montréal n'avait qu'un but: celui de créer un antagonisme sérieux entre les autorités militaires et civiles." C'est profondément regrettable, ajoutait-il. Songez que des articles comme celui publié dans le "Nationaliste" éveille l'attention de l'Administration des casernes à Montréal dépend de moi. Si je n'accomplis pas mon devoir, Ottawa me jettera par-dessus bord. Vous comprendrez dans quelle position cela me met."

UN DETECTIVE D'OTTAWA CHEZ M. PETTLEBERG

Un détective à l'emploi du colonel Sherwood, de la police fédérale d'Ottawa, était aux bureaux de M. Pettleberg, cet avant-midi. Il a rencontré M. Bélanger, ancien capitaine de police de Delorimier. On croit que ce dernier aura la direction de la loi contre les déserteurs. On veut ainsi éviter les erreurs regrettables que la police militaire a commises ces jours derniers.

LES MOUCHARDS A L'OEUVRE

Des hommes se disant être les représentants des bureaux du registre provincial, parcourant dans quelques temps la ville Saint-Pierre et les alentours, nous rapporte-t-on. Ils vont, paraît-il, de porte en porte, se réclamant du registre et déclarant qu'ils veulent burger l'endroit des voyous qu'il peut y avoir, en les envoyant aux casernes. Aux personnes qui leur montrent leurs certificats d'exemption et les avis que la décision des juges est portée en appel, ils leur conseillent de ne pas s'en occuper et que cela est dû à une erreur commise chez M. Sodin. Les gens qui prêtent oreille à ce discours ne se présentent pas devant les tribunaux d'appel et ils sont condamnés par défaut.

SIR WILFRID LAURIER EN CONFÉRENCE

Sir Wilfrid Laurier est arrivé à Montréal, hier soir. Il a été en conférence avec M. E.-M. Macdonald, ancien député fédéral, au cours de laquelle il a eu une conférence avec M. Sodin. Les gens qui prêtent oreille à ce discours ne se présentent pas devant les tribunaux d'appel et ils sont condamnés par défaut.

DOCUMENTS COMPROMETTANTS

Washington, 16. — La secrétaire d'Etat a publié aujourd'hui deux messages interceptés échangés entre le comte von Bernstorff, ancien ambassadeur allemand, ici, et le ministre des Affaires étrangères d'Allemagne, au sujet de Caillaux. Le ministère a aussi publié un règlement de la censure allemande qui défendait aux journaux allemands de mentionner le nom de Caillaux. Voici le texte du message envoyé par von Bernstorff: Buenos-Ayres mande ce qui suit: Caillaux a quitté Buenos-Ayres, après une courte visite et se rend directement en France, évidemment à cause du scandale (indéchiffrable) qu'il regarde comme une attaque personnelle. Il parait avec mépris du président et des autres membres du gouvernement français, à l'exception de Briand. Il voit parfaitement clair dans la politique anglaise. Il ne prévoit pas le complet écrasement de la France. Il voit dans la guerre actuelle une lutte pour l'existence de la part de l'Angleterre. Bien qu'il parle beaucoup des "indiscretions" et de la "lourde politique" de Wilhelmstrasse, et dise croire aux atrocités allemandes, il n'a guère sur l'essentiel changé son orientation politique. Caillaux a bien reçu des témoignages indirects de considération de ma part, mais il a souligné la prudence extrême dont il doit faire preuve vis-à-vis du gouvernement français qui fait surveiller, même ici. Il nous met en garde contre les louanges excessives que lui adressent les journaux, en particulier la "Neue Freie Presse", et désire d'autre part que les accords relatifs à la Méditerranée et le Maroc soient conclus. Nos éloges compromettent sa position en France. La réception faite à Caillaux a été froide. Son rapport sur le Brésil ne contient rien de neuf. A son retour en France, il commencera par résider dans sa circonscription électorale. Il craindrait Paris et le sort de Jaurès. Signé, Bernstorff.

Voici un autre message de la Havane transmis par Bernstorff: Tol, Rio-de-Janeiro, télégraphie que le vapeur "Araguay" a quitté Buenos-Ayres le 30. Le capitaine porte des papiers importants. Capture très désirable. Caillaux est à bord. En cas de capture, Caillaux devrait être traité avec courtoisie et considération, de façon discrète. Pouvés-vous en informer nos croiseurs? Signé, Bernstorff. Suivent les instructions de la censure allemande à la presse allemande, le 16 juin 1917. "Pour des raisons politiques, il est instamment demandé qu'aucun journal allemand ne soit écrit au sujet de l'ex-premier ministre français, M. Caillaux, et que son nom ne soit mentionné dans aucun événement."

DE LA LUMIERE SUR LES ELECTIONS

Ottawa, 16. — Le "Devoir" apporte de source excellente que les chefs libéraux préparent depuis quelques semaines un mémoire qui sera présenté sous peu aux autorités impériales. Le mémoire traitera de la façon dont la conscription a été présentée, votée et mise en vigueur, et de la loi des élections de guerre, en ce qui regarde la façon dont elle a fonctionné aux dernières élections. Il sera aussi question de la formation du cabinet d'union.

TARIF DES PETITES AFFICHES

DEMANDES D'EMPLOI—jusqu'à 20 mots... DEMANDES D'ELVES—jusqu'à 20 mots... TOUTES LES AUTRES DEMANDES—jusqu'à 30 mots...

EMPLOI DEMANDE

Un jeune homme connaissant le français et l'anglais, désire une position comme messager ou pour ouvrage général dans un bureau.

A LOUER

Maison meublée, 9 appartements, chambres toutes louées; sacrifiée pour \$300;oyer bas. Cause santé.

A VENDRE

A VENDRE.—Volez-vous faire de l'argent? Achetez quatre terrains bien situés au Saull-au-Récollet.

Bon poste de médecin à céder dans le comté de Prescott, paroisse de St-Isidore de Prescott, Ontario.

FERME A VENDRE.

Bien des gens désirent venir s'établir dans l'Ouest, surtout en ce temps de guerre. A Beachamp, Sask., est à vendre une belle ferme de 320 acres.

DIVERS

JEUNE HOMME demande des leçons d'anglais, mentionné prix. Ecrire à casier 16, "Le Devoir".

OUTES ET VOILURES

Comme toujours, notre stock de voilures de races pures est un complet — Pouter, C. naris, Dindes, Oies, Pintades, Lapins, Paons, Tourterelles, Pigeons, etc.

REGLEMENTS DE COMPTES

MARCHANDS, ouvriers et journaliers, toutes vos dettes seront payées moyennant des paiements faciles.

VITRES ET MIROIRS

LA CIE CERAMO - VITRAIL, INC. 1410 boulevard St-Laurent. Vitriers et miroitiers, gros et détail.

BUANDERIE

LAVAGES de familles demandés. Humides, 90c; sèches, \$1.15; linge uni repassé, \$1.55 la boîte.

METEAUX, CHIFFONS, ETC.

NOS MARCHES SONT LES MEILLEURS pour rebuts de munitions, cuivre jaune, cuivre rouge, etc.

AVIS

LA CAISSE DES FAMILLES, en liquidation. Avis est, par la présente, donné aux porteurs de certificats de la Caisse des Familles.

PROVINCE DE QUEBEC

District de Montréal, Cour Supérieure, No 363.—J. P. Gravel, de Montréal, défendeur, vs Wm Power, de Montréal, défendeur.

ALLEMAGNE

QUEL PARTI TRIOMPHERA?

Berlin se demande LESQUELS ONT LE PLUS DE CHANCES DE SUCCES, DES MODERES OU DES ANNEXIONNISTES — CRISE SERIEUSE — PANGERMANISTES DEGUÉS — POLITIENS EN DEFAVEUR.

Amsterdam, 16.—En face des affirmations des démissionnaires et des rumeurs, il est pour le moment difficile de dire si la situation politique en Allemagne a, une fois de plus, atteint le point où une crise est imminente.

Durant ces derniers jours, des journaux semi-officiels et bien informés ont pris grand soin de dire que tous les différends entre les autorités civiles et militaires avaient été réglés.

Récemment, du reste, le Frankfurter Zeitung, toujours prudent et bien informé, exprimait l'opinion que le calme politique n'était que temporaire, et il déclarait lundi: "Voici un cas où l'on verra si la politique de la Chambre et le militaire des affaires étrangères, d'accord avec la majorité du Reichstag, politique décline quand aux négociations de paix de Brest-Litovsk."

Autant qu'on en puisse juger maintenant, c'est là un résumé exact de la situation.

D'après les commentaires parus dans d'autres journaux, il paraît évident maintenant que ce qui s'est fait en ces derniers jours à Brest-Litovsk a beaucoup déçu aux pangermanistes.

Ces commentaires sont significatifs. Le Rundschau fait aussi la remarque que l'assentiment donné par les Allemands à certaines demandes de la part des Russes, en particulier celles qui sont d'une nature économique, a soulevé de vives objections de la part d'hommes aussi influents que Helfferich qui est un pangermaniste extrême.

Les pangermanistes sortent découragés de l'ombre pour détruire les négociations, tandis que les procureurs de Brest-Litovsk n'ont pas formé aux parties démocratiques une opinion trop élevée de la capacité gouvernementale actuelle.

En attendant le parti dit de la partie pangermaniste redouble ses efforts pour ramporter la victoire, et ses innombrables organisations fondent les voies de communications télégraphiques de messages au Kaiser, du Kronprinz, de von Hindenburg, von Ludendorff et von Tschirch.

On porte-parole disait intentionnellement à une réception qu'il donna à Berlin aux députés, aux politiciens et aux journalistes, que les événements récents leur permettaient d'entretenir une ferme espérance que les intérêts de l'Allemagne dans le traité seraient sauvegardés.

De parti désiré, fort se débarrasser de von Kuehlmann et de von Hertling aussi. Ces deux ministères ne sont probablement pas assez sincères pour se laisser chasser de leurs fonctions, mais s'ils viennent à démissionner, un dictateur militaire sera alors la seule alternative.

D'après les termes du Varuverts: "Le peuple allemand, et le reste du monde aussi bien, sauront où ils en sont."

CONCERT MISCHA ELMAN

Nous donnons plus bas le programme qu'exécutera le violoniste Mischa Elman, lundi prochain le 21 janvier à la salle Windsor, M. Louis H. Bourdon nous informe, que ce programme sera donné à l'Elman à l'occasion de la soirée de la salle Carnegie, le 30 décembre à la salle Carnegie. Voici le programme qui sera certainement très goûté de nos amateurs:

1.—Concerto en la mineur Weber-Hauser

2.—Concerto en fa mineur Ernst

3.—Sonate en ré majeur Handel

4.—a. Orientale... Amari-Elman

b. Danse de province Weber-Elman

c. Nocturne en la bémol Sarasate-Chopin

d. Danse Hongroise No 21 Brahms-Joachim

5.—a. "Oh, Viens à moi" Balakireff-Volpé

b. Rondino... Vieuxtemps

M. Phillip Gordon sera au piano d'accompagnement.

Les billets sont en vente chez Archambault.

Elle se sentit une toute autre personne

RÉPUBLIQUE SOCIALISTE

APRES AVOIR PRIS SEULEMENT UNE BOITE DE "FRUIT-TIVES"

East Ship Harbour, N.-E. C'est avec un réel plaisir que je vous écris pour vous raconter les merveilleux avantages que j'ai retirés de "Fruit-tives".

50 sous la boîte; 6 boîtes pour 2.50. Une boîte d'essai, 25 sous.

Chez tous les fournisseurs ou envoyez par réception du prix par "Fruit-tives, Limited, Ottawa."

ETATS-UNIS

DES LOIS DE PRIVATION

EN VUE D'ECONOMISER LES VIVRES, LE CONGRES VOTERA UNE LEGISLATION LIMITANT A CERTAINS JOURS L'USAGE DE LA VIANDE ET DU BLE.

Washington, 16.—Une plus grande économie des divers produits alimentaires sera exigée des Américains par les nouvelles lois dont les projets, approuvés par M. Hoover, contrôleur des vivres, sont déposés devant le congrès qui les adoptera sans tarder; elles limiteront la soi dite du contrôle des vivres.

Les jours sans viande et sans blé seront, en vertu de ces lois, obligatoires et non plus seulement facultatifs comme actuellement. Ces lois protégeront la masse du peuple contre le gaspillage de certains individus et restaurants.

Le bill a été déposé au Sénat par M. Pomeroy; à la Chambre des représentants, par M. Lever, président du comité de l'agriculture. Ce dernier a fait remarquer que le peuple en général avait très bien répondu aux demandes et aux exhortations de l'administration pour économiser les vivres et éviter le gaspillage.

La suite du refus catégorique du général Hoffman, un nom des puissances du monde, d'évacuer la Courlande la Lithuanie et Riga, la conférence a été ajournée.

Les dernières déclarations annonçant que les délégués russes sont de retour à Petro rad et que la conférence sera reprise à Varsovie, au mois de février.

LES MAXIMALISTES SONT INQUIETS

Washington, 16.—Les Maximistes russes commencent à se féliciter de la tournure que prennent les négociations de paix à Brest-Litovsk.

C'est parce que les négociations russes sont entre les mains de l'ennemi dans la conférence de Brest-Litovsk qu'un effort a été fait pour les transférer ailleurs.

Washington, 16.—Le secrétaire Wilson a nommé hier un conseil composé de six hommes et d'une femme, qui assisteront de leurs conseils l'administration d'un programme de guerre ouvrière dont l'exécution a été confiée par le président au département du Travail, M. John L. Lind, ex-gouverneur du Minnesota, président de ce conseil.

L'administration a lancé un appel pour inviter les patrons et les ouvriers à coopérer à aider au recrutement des ouvriers industriels dont le travail secondera les hommes qui combattent.

LE RECRUTEMENT OUVRIER

Washington, 16.—Le secrétaire Wilson a nommé hier un conseil composé de six hommes et d'une femme, qui assisteront de leurs conseils l'administration d'un programme de guerre ouvrière dont l'exécution a été confiée par le président au département du Travail, M. John L. Lind, ex-gouverneur du Minnesota, président de ce conseil.

L'administration a lancé un appel pour inviter les patrons et les ouvriers à coopérer à aider au recrutement des ouvriers industriels dont le travail secondera les hommes qui combattent.

PETIT CARNET

Le 9 janvier dans la chapelle d'Amos a été célébré le mariage de M. le notaire Gustave Duguay, de La Tuque, avec Mlle Marie-Louise Bélan, fille de Mme Hector Authier, d'Amos.

Les nouveaux mariés sont partis en voyage aux Etats-Unis.

RECEPTION

Demain soir à la mission française composée du capitaine Duboff et du lieutenant Flory, se sera tenu un dîner de bienvenue pour les officiers et les soldats de la brigade de travailleurs ennemis.

Quand un détachement de 8 à 10 hommes est sorti du tréfilis de fer, la patrouille a ouvert le feu. La surprise a été complète. L'ennemi a battu précipitamment en retraite, laissant 2 morts et un homme grièvement blessé en arrière.

A une heure plus avancée de la

RUSSIE

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS C.A.R. HAN, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR

MAURICE DUGAS, LL. L. AVOCAT

HERVE NADEAU Licencié en sciences de l'Université de Paris

CHIMISTE-ANALYSTE Cours privés 932 RUE SAINT-DENIS

ALFRED LABELLE AVOCAT

VICTOR PAGER AVOCAT

ANATOLE VANIER, B.A. LL. B. AVOCAT

Dr JOS.-N. CHAUSSE

Docteur A. DESJARDINS

Dr Fernand Emery

J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.

COURTIERS EN IMMEUBLES

BOURURE, ARGENTURE, NICKELAGE

BOYER GRATUIT POUR UN AN

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

UN DETACHEMENT D'INCURSION PENETRE DANS LES TRANCHES ALLEMANDES ET CAPTURE PLUSIEURS SOLDATS EN NEMIS.

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS C.A.R. HAN, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR

MAURICE DUGAS, LL. L. AVOCAT

HERVE NADEAU Licencié en sciences de l'Université de Paris

CHIMISTE-ANALYSTE Cours privés 932 RUE SAINT-DENIS

ALFRED LABELLE AVOCAT

VICTOR PAGER AVOCAT

ANATOLE VANIER, B.A. LL. B. AVOCAT

Dr JOS.-N. CHAUSSE

Docteur A. DESJARDINS

Dr Fernand Emery

J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.

COURTIERS EN IMMEUBLES

BOURURE, ARGENTURE, NICKELAGE

BOYER GRATUIT POUR UN AN

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS C.A.R. HAN, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR

MAURICE DUGAS, LL. L. AVOCAT

HERVE NADEAU Licencié en sciences de l'Université de Paris

CHIMISTE-ANALYSTE Cours privés 932 RUE SAINT-DENIS

ALFRED LABELLE AVOCAT

VICTOR PAGER AVOCAT

ANATOLE VANIER, B.A. LL. B. AVOCAT

Dr JOS.-N. CHAUSSE

Docteur A. DESJARDINS

Dr Fernand Emery

J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.

COURTIERS EN IMMEUBLES

BOURURE, ARGENTURE, NICKELAGE

BOYER GRATUIT POUR UN AN

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS C.A.R. HAN, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR

MAURICE DUGAS, LL. L. AVOCAT

HERVE NADEAU Licencié en sciences de l'Université de Paris

CHIMISTE-ANALYSTE Cours privés 932 RUE SAINT-DENIS

ALFRED LABELLE AVOCAT

VICTOR PAGER AVOCAT

ANATOLE VANIER, B.A. LL. B. AVOCAT

Dr JOS.-N. CHAUSSE

Docteur A. DESJARDINS

Dr Fernand Emery

J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.

COURTIERS EN IMMEUBLES

BOURURE, ARGENTURE, NICKELAGE

BOYER GRATUIT POUR UN AN

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

Cartes professionnelles et cartes d'affaires

AVOCATS C.A.R. HAN, C.R. AVOCAT ET PROCUREUR

MAURICE DUGAS, LL. L. AVOCAT

HERVE NADEAU Licencié en sciences de l'Université de Paris

CHIMISTE-ANALYSTE Cours privés 932 RUE SAINT-DENIS

ALFRED LABELLE AVOCAT

VICTOR PAGER AVOCAT

ANATOLE VANIER, B.A. LL. B. AVOCAT

Dr JOS.-N. CHAUSSE

Docteur A. DESJARDINS

Dr Fernand Emery

J.-H. VILLENEUVE, D.M.V.

COURTIERS EN IMMEUBLES

BOURURE, ARGENTURE, NICKELAGE

BOYER GRATUIT POUR UN AN

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS

LES CANADIENS FONT DES PRISONNIERS





COMMERCER ET FINANCE

LE MARCHE DES VIVRES

LES OSCILLATIONS DU PRIX DES OEUFS, SUR LE MARCHÉ AMERICAIN. — NOTRE PLACE DEMEURE CALME. — LES ARRIVAGES DE DENREES DIVERSES.

L'ensemble du marché de l'alimentation n'offre que des changements insignifiants. En effet, en dehors du nombre des arrivages, il y a peu de choses de neuf à noter. Au sujet de la situation des oeufs, aux Etats-Unis, le Journal of Commerce et le Commercial Bulletin, tous deux de New-York, disent que les fabricants de conserves de Chicago ont plus que jamais participé aux manipulations de ces derniers temps. Ils se disaient entre eux qu'ils détenaient environ 75 p. 100 de la totalité des approvisionnements d'oeufs entreposés. Afin de remplir leurs entrepôts, ils ont acheté à très haut prix et voilà qu'on les accuse d'avoir maintenu les prix à un niveau très élevé durant toute la campagne. Il en est résulté un refus du public d'acheter des oeufs aussi abondamment qu'auparavant, et comme les espérances d'exportations ont été déçues, l'accumulation dans les entrepôts accusait, au 17 novembre, une supériorité de 27.7 p. 100 par rapport à l'an dernier, bien que la production ait été déficitaire. Durant ce mois-là, les prix sont tombés à 32 sous, malgré que les détenteurs d'oeufs prétendissent ne pas pouvoir vendre à moins de 40 sous, ce qui indique une partie de 6 à 8 sous par douzaine. La rigueur exceptionnelle des jours suivants vint arrêter la production des oeufs frais, et il a bien fallu se contenter de oeufs entreposés, lesquels ont changé de mains dans des proportions considérables, ce qui a fait remonter les prix jusqu'au niveau de 46 sous, atteint ces jours passés.

Nous cotons: — FARINE — Premières patentes, le baril \$11.60. Secondes patentes, le baril 11.10. Farines à boulanger, le baril 10.90. OEUFS — Les arrivages se présentent à 135 caisses, par comparaison avec 591 pour le même jour de la semaine dernière et 68 pour le jour correspondant de l'an passé. Oeufs tout récemment pondus 70s. Oeufs frais 50 à 53s. Oeufs frais d'automne 52 à 54s. Entreposés, de choix 50s. Entreposés, No 1 46s. Entreposés, No 2 43s.

LEURRE — Les arrivages de beurre se présentent à 59 colis, comparativement à 186 pour le même jour de la semaine dernière et 139 pour le jour correspondant de l'an dernier. De beurre (haut choix) sept. et oct. 45 1-2 à 46s. De beurre (bon choix) sept. et oct. 44 1-2 à 45s. De beurre (arrivages quotidiens) 43 1-2 à 44s. De beurre (bon choix) 36 à 37s. FROMAGE — Les arrivages ressortent à 99 boîtes, comparativement à 151 pour la même journée de la semaine passée et 49 pour le jour correspondant d'il y a un an. La commission impériale d'achats paye les prix suivants: Fromage No 1 21s. Fromage No 2 21s. Fromage No 3 20s. SUCRE — New-York, 16. — Sucre brut, ferme; traité par moulin centrifuge ("centrifugal"), 86.05; pour mélasse ("molasses sugar"), nominal. Raffiné, ferme; granulé, fin, 87.45.

MEEL — Blanc No 1, en rayons 21 à 22s. Blanc No 2, en rayons 19 à 20s. Brun No 1, en rayons 19s. Brun No 2, en rayons 17s. Blanc, extrait, en seau de 30 lbs. 17 à 18s. VIANDES FUMEES — Le jambon de 8 à 10 livres cote de 31 à 32 sous la livre; de 12 à 15 livres, 30 à 31 sous la livre; plus lourd, 29 à 30 sous la livre, tandis que le lard fumé à déjeuner ("breakfast bacon") cote 40 sous; le lard fumé Windsor de choix, de 42 à 43 sous; et le lard fumé Windsor déossé, de 44 à 45 sous la livre.

VOLEAILLES — Dindes, la livre 24 à 35s. Poulets, la livre 25 à 28s. Canards, la livre 19 à 23s. Oies, la livre 22 à 23s. Poulets vivants, la livre 24 à 28s. Canards vivants, la livre 32 à 33s. Oies vivantes, la livre 24 à 25s. POMMES DE TERRE — Des ventes de Montagnes Vertes sont opérées à raison de \$2.25, tandis que les pommes de terre blanches de l'Ontario trouvent preneur à \$2.15 et que les rouges changent de mains à raison de \$2.05 par sac de 80 livres, chez le vendeur (ex-stor).

NOTA.—Les prix cotés ci-dessus, pour ce qui est surtout de la farine et des produits laitiers, sont ceux du producteur; les autres sont généralement ceux du commerce de gros à Montréal, à moins que quelque chose n'indique le contraire. ARTHUR BRUNEAU, Membre, Bourse de Montréal. ERNEAU & DUPUIS COURTIERS Bourse de Montréal. 97 ET 99 S.-FRANCOIS-XAVIER Succursales à QUEBEC et SOREL Fil direct avec POST & FLAGG, New-York

LA MATINÉE A LA BOURSE

LE MOUVEMENT DES VALEURS LOCALES DEMEURE TOUT A FAIT NUL. — A NEW-YORK, ON PARLE CHARBON ET CONDITIONS DE PAIX.—LA SEANCE.

Le mouvement des valeurs mont-réalisées est intimement lié au mouvement des valeurs new-yorkaises. Voilà un axiome connu de tous les initiés. Or il se trouve que le nombre des transactions est particulièrement restreint, à "Wall Street", par le temps qui court. Il va donc sans dire que, chez nous, il ne se fait rien. A New-York, à en croire les dépêches provenant des courtiers de la métropole américaine, l'inquiétante question des approvisionnements de charbon domine la situation et la règle, depuis plusieurs jours déjà. C'est un facteur de dépression. La nécessité du combustible pour l'industrie est, en effet, chose parfaitement indiscutable. L'acceptation par les ouvriers anglais des conditions de paix russes fait également closer les milieux financiers de New-York, et cet événement ne contribue pas peu à maintenir le marché dans son état actuel de stagnation.

Mentionnons rapidement les quelques valeurs qui ont trouvé preneur, au cours de la matinée. Les actions "Iron" s'échangent à raison de 55, soit un gain d'une fraction; 10 parts de "Smelters" changent de mains à raison de 25; des lots importants de "Toronto Railway" s'établissent à 60; les "Canadian Cement" se négocient à 57; 5 parts de "Penmans" font 65; et les actions "Macdonald" trouvent acquéreur à 14 1-4 chacune. La totalité des ventes de la matinée a porté sur 621 parts, seulement. Le dividende de 1 1/2%, sur les actions "Canada Cement Co." est distribuable aujourd'hui.

OPERATIONS DE LA MATINÉE Cours fournis par la maison "Bruneau et Dupuis", courtiers, 95, rue Saint-François-Xavier, Montréal. Actions ordinaires: Civic Investment, 1 à 71, 2 à 71 1-4, 1 à 71 1-2, 1 à 71 1-2, 25 à 71 1-2, 10 à 71 1-2, 20 à 71 1-2, 25 à 71 1-2. Canadian Car, 25 à 18 1-2, 75 à 18 1-2. Canada Cement, 100 à 57, 50 à 57. Con. Smelting, 10 à 25. Toronto Ry, 10 à 60, 10 à 60, 5 à 60, 4 à 60, 10 à 60. Dock Ste. Corp, 25 à 55, 50 à 55. Macdonald, 25 à 14 1-4, 50 à 14 1-4, 25 à 14 1-4. "Pennans", 5 à 65. Emprunt de guerre: Dominion 1917, \$200 à 95, 2 x \$500 à 95, \$500 à 95, \$500 à 95, \$1000 à 95. Budget, 20 à 208, 25 à 208. Hors liste: Tram. Power, 25 à 29, 25 à 29, 10 à 29.

OPERATIONS D'HIER APRES-MIDI Actions ordinaires: Brazilian, 50 à 32 1-4. Civic Investment 5 à 71, 55 à 71, 10 à 71, 5 à 71, 10 à 71, 7 à 71. Mackay, 25 à 74 3-4. Brompton, 25 à 45, 75 à 42 1-2. Can. Cotton, 10 à 15 1-2. Con. Smelting, 5 à 25. Dom. Steel Corp, 25 à 54 5-8, 25 à 54 7-8. Ontario, 25 à 14 1-4. Québec, 5 à 147. Steel Co. of Can, 25 à 50, 25 à 50, 10 à 50, 50 à 49 3-4. Emprunt de guerre: Dominion 1917, \$1000 à 93 1-2, \$17000 à 93 1-2, \$1000 à 93 1-2. Actions de priorité: Illinois Tract, 2 à 80, 2 à 80. Obligations: Winnipeg St. Ry, \$3000 à 90.

DECLARATION DE DIVIDENDE Brompton Pulp & Paper Co. — Dividende trimestriel régulier de 1 1/2%, distribuable le 7 février, aux porteurs enregistrés le 31 janvier.

BOURSE DE NEW-YORK Cours fournis par M.M. Bruneau & Dupuis, courtiers, 95, rue Saint-François-Xavier, Montréal. Valeurs Ouvre Midi Valeurs Ouvre Midi

BOURSE DES MINES Cours fournis par la maison Bryant, Dunn and Co., rue Saint-François-Xavier, No 95, Montréal. De. Offre. Marché

NOUVELLES DE WALL STREET

LES COURS SONT RELATIVEMENT FORTS. — LA COTE OUVRE EN HAUSSE ET CONSOLIDÉ PAR LA SUITE LES GAINS ACQUIS. — VOIES FERREES.

New-York, 16, Wall Street, 10 h. 30. — L'ouverture des opérations, aujourd'hui, donna lieu à des avances variant de 1 à 2 points, chez les valeurs en vue. L'U. S. Steel, l'Union Pacific, l'Atlantic, la Marine de priorité, l'Atlantic Gulf, la Texas Company, l'American Smelting et la Mexican Petroleum ouvraient la marche, entraînant à leur suite l'Ohio Gas et quelques-unes des spécialités de guerre. Quelques valeurs seulement témoignaient d'indifférence, la réaction de priorité, entre autres, abandonnant un point et les General Motors, 2. Les bons de la Liberté inclinaient encore à fléchir, la série 4% s'établissant à 96 1/8.

Midi. — Les plus-values initiales ont été pour la plupart accrues, avant que la candellette des profits n'ait déterminé une réaction. En ce qui touche l'U. S. Steel et quelques autres têtes de lignes, le recul a été d'une fraction à un point. Les voies ferrées ont subi une position constante, particulièrement en ce qui concerne le groupe des Pacifiques, des chemins de fer affectés au transport des grains et du Baltimore and Ohio de priorité. Le mouvement des transactions s'est ralenti, vers midi, mais les cours sont restés fermes à nouveau, grâce à un nouveau relèvement des valeurs d'équipement des actions de matériel de voies de fer.

ÇA ET LÀ

Au témoignage d'une dépêche de Londres, les banques anglaises ont vendu, la semaine dernière, pour le compte du Trésor, pour un total de 33 millions de livres sterling de bons de guerre, ce qui constitue le point culminant des transferts hebdomadaires. L'ensemble des bons placés par l'intermédiaire des banques se chiffre aujourd'hui par près de 254 millions de livres sterling. Les bons placés par les bureaux de poste, au cours de la huitaine close le 5 janvier, ressortent à 968,000 livres sterling, portant la totalité des placements effectués par ces bureaux à 12 millions de livres. La vente des certificats d'emprunt de guerre (war saving certificates) va croissant, également, ajoute la dépêche.

Les chiffres publiés par le ministère du Commerce d'Angleterre montrent une augmentation de 49,415,000 des importations annuelles pour 1917, et une diminution de 22,737,000 des exportations. Pour 1917, les importations de la Grande-Bretagne se totalisent à 1 milliard 65 millions 258,000 livres sterling et les exportations, à 522 millions 808,000 livres.

La Showington Water and Power Co., distribue actuellement à ses actionnaires une circulaire leur recommandant d'exercer leur droit de souscription à la nouvelle émission de la compagnie de bons (notes) convertibles 6 p.c., à deux ans, qui leur apprend en même temps qu'une filiale de l'entreprise, engagée dans la fabrication de produits chimiques utilisés pour des fins de guerre, a vu son contrat renouvelé pour toute l'année 1918, par le gouvernement britannique. Ce renouvellement de contrat nécessitera une dépense de \$1,800,000 de la part de la Showington Company, les deux usines actuelles ayant dû être agrandies.

A l'assemblée générale ordinaire de la Brompton Pulp and Paper Co., Ltd., tenue hier après-midi, on a annoncé que la compagnie a fait l'acquisition de deux firmes américaines, la Claremont Paper Co., de Claremont (New-Hampshire), et la Wymon, Flint and Sons Co., de Bellows-Falls (Vermont).

VIANDES SUR PIED A CHICAGO.

Chicago, 16. — Gros bétail: arrivages, 2,000 têtes; marché ferme; boeufs, \$8.25 à \$12.60; pour l'élevage et l'engraissement, \$8.85 à \$10.80; veaux et moutons, \$8.85 à \$11.85; veaux, \$8.50 à \$15.75. Menu bétail: Porcs: arrivages, 10,000 têtes; marché ferme; boeufs, \$15.05 à \$16.40; moutons, \$15.85 à \$16.50; laurds, \$15.85 à \$16.55; très gras, \$15.85 à \$16.50; cochons, \$12.50 à \$15.25; moyenne des ventes, \$16.10 à \$16.45. Moutons: arrivages, 7,000 têtes; marché ferme; moutons, \$9.75 à \$13.25; agneaux indigènes, \$14.25 à \$17.50.

LES GRAINS A CHICAGO

Cours fournis par la maison "McDougal & Cowan". Cours Cours d'ouv. à midi MAÏS — Mai 127 1/2 127 1/2 Juin 124 1/2 124 1/2 AVOINE — Janvier 78 1/2 78 1/2 Mai 76 76

Augmentez votre revenu... En plaçant vos épargnes dans les obligations suivantes que nous offrons pour rapporter au porteur un rendement de 6% et plus. COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LA CITE DE QUEBEC, 5%. Échéance: février 1921. Coupures: \$1,000. COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LA CITE DES TROIS-RIVIERES, 6%. Échéance: 1er nov. 1922. Coupures: \$500. VILLE SAINT-LAURENT, P.Q. 6%—10 ans. Échéance: 1er mai 1927. Coupures: \$1,000. CITE DE SHERBROOKE, P.Q. 5%—10 ans. Échéance: 1er mai 1927. Coupures: \$1,000. VILLE POINTE-AUX-TREMBLES, 6%—25 ans. Échéance: 1er mai 1942. Coupures: \$500. COMMISSION SCOLAIRE CATHOLIQUE DE LA CITE DE MONTREAL, 5%—Échéance: 1er déc. 1945. Coupures: \$1,000. Ces obligations — payables à Montréal et à New-York — peuvent être achetées à la Banque de l'Épargne à quel que endroit que ce soit, en Canada ou à l'étranger. Renseignements supplémentaires sur demande BEAUSOLEIL, LIMITÉE AGENTS FINANCIERS 263, RUE SAINT-JACQUES MONTREAL

C'est le service qui compte Nos nombreux clients en sont satisfaits. Vous le serez vous aussi. Vos travaux d'impressions de la simple carte d'affaires au catalogue le plus volumineux, Confiez-les à des experts en art typographique. Nous possédons un atelier complet, pour la production de plaquettes, brochures, livres, etc. Notre personnel est composé d'experts en réimpression, en traduction, en composition. Nos prix sont bas. Estimations fournies gratis sur demande. L'Imprimerie Populaire (Limitée) 43, RUE SAINT-VINCENT.

UNE ATTAQUE DES TROUPES ITALIENNES LES AUSTRO-ALLEMANDS SU-BISSENT DE GRANDES PERTES A L'EST DE LA BRENTA, AU COURS DE LA JOURNEE D'HIER. Quartier général de l'armée italienne, 15. — L'action à l'est de la Brenta, au cours de laquelle les Italiens ont infligé de grandes pertes à l'ennemi, hier, et ont fait plusieurs centaines de prisonniers et capturé une grande quantité de matériel de guerre, a commencé tard dans l'après-midi. Nous avons dirigé l'attaque surtout contre le mont Asolone où l'ennemi avait hardiment établi des postes d'observations dominant la vallée de San Lorenzo et la plaine de la Venetie menant à Bassano.

Sur ces hauteurs, appuyé sur ses positions des monts Perlica et Capivale, l'ennemi constituait une menace continuelle, ses canons ayant porté sur une distance considérable dans la vallée et la plaine. La canonnade s'est déclenchée vers midi, alors que les batteries italiennes ont ouvert le feu, habilement secondées par l'artillerie française, à droite. Un épais brouillard a masqué les mouvements de l'infanterie, quand l'ordre d'avancer a été donné. Les assaillants ont commencé l'escalade du mont Asolone dans la nuit et la boue. Le bombardement ennemi s'est accru en intensité à mesure que la progression se faisait.

Il n'y a pas eu de halte, avant que les positions sur le mont Asolone aient été atteintes et les avant-postes ennemis balayés. Tout le long de la ligne, les Italiens ont pris pied. Sous le tir concentré de l'adversaire, ils se sont légèrement repliés après avoir détruit les ouvrages ennemis. Les troupes autrichiennes ont tenté sans succès plusieurs réactions. La lutte se poursuit autour du mont Asolone, mais les Italiens ont déjà atteint l'une de leurs principales objectifs, celui de déloger l'ennemi de ses ouvrages de défense, sans parler des prisonniers et du matériel de guerre capturé.

Vers le même temps, nous avons pénétré dans les tranchées ennemies près de l'est, dans le voisinage du Mont Salario, où nous avons fait encore des prisonniers et capturé du matériel de guerre. Le troisième combat surdant a eu lieu le long du cours inférieur de la Piave, où les Italiens ont agrandi leurs positions entre la Piave et la Sile, et repoussé une contre-attaque en infligeant de lourdes pertes à l'adversaire. Au dire d'un officier de retour du front Asolone, l'ennemi a opposé le plus de sa résistance avec des mitrailleuses et n'a pas eu le temps de jeter dans la mêlée des forces considérables.

NORMANDIN-TURCOTTE, Ltée Vente annuelle d'écoulement des fourrures MANTEAUX PRATIQUES EN FOURRURE POUR DAMES Manteaux en mouton de Perse Chaque manteau est fait dans un style distinct, de fourrures de la plus haute qualité; 4 manteaux de dimension 34, 6 de dimension 36, 1 de dimension 38, 2 de dimension 40. Prix régulier \$235 pour \$179 3 manteaux en mouton de Perse avec collet et bottes de martre; 42 pouces de longueur, 1 de dimension 34, 2 de dimension 36, 1 de dimension 38. Régulier \$300 pour \$235 4 manteaux en "seal" d'Hudson, collet et bottes de martre, garantis les meilleurs, 3 de dimension 34, 1 de dimension 38, 2 de dimension 36, 1 de dimension 40. Valeur régulière \$250, \$265, pour \$199 Manteaux en mouton de Perse 3 magnifiques manteaux en mouton de Perse, 45 pouces de longueur, 1 de dimension 38, 2 de dimension 40. Valeur \$250 pour \$148 1 splendide manteau en mouton de Perse, 45 pouces de longueur, dimension 38. Valant \$275 pour \$172

Nous incluons aussi dans cette vente notre stock entier de fourrures à 20% d'escompte.

Manteaux en rat musqué 7 manteaux avec collet et bottes en "seal" d'Hudson, 45 pouces de longueur, confectionnés dans le style le plus nouveau; 4 de dimension 36, et 3 de dimension 38 seulement. Régulier \$90 pour \$69

Achetez vos fourrures maintenant Parce que: La plus grande partie de l'hiver est encore devant nous. Un manteau de fourrure est utile, au double point de vue de l'habillement et de la santé, et il est équivalent à plusieurs vêtements extérieurs. Les nombreuses activités de l'hiver ont retardé les achats de bonne heure des vêtements d'hiver, laissant de ce stock un choix extraordinairement beau de fourrures pour notre vente de la mi-hiver. Nous avons ajouté à notre stock de nombreux vêtements pratiques, harmonisant avec la tendance générale vers l'économie. Achetez de Normandin-Turcotte, Limitée Parce que: Le nom Normandin-Turcotte, Ltée, sur un vêtement de fourrure, est une garantie absolue de la qualité. Les styles Normandin-Turcotte, Ltée, sont toujours en avance et l'on peut s'y fier à cause des étroites relations européennes de cette maison. Les fourrures Normandin-Turcotte, Ltée, viennent directement des meilleures sources, offrant des pelliceries de première qualité à des prix les plus avantageux.

NORMANDIN-TURCOTTE, Ltée 257-Ouest, rue Ste-Catherine, vis-à-vis d'Almy, Limitée.

FAITE UNE LISTE DE VOS VALEURS Pour la commodité de ceux qui veulent garder un memorandum de leurs valeurs pour un prompt renseignement, nous avons préparé une formule convenable, avec espaces pour y inscrire le nom de la valeur, la date d'achat, le montant, le prix d'achat, le revenu annuel, le temps de l'intérêt ou du paiement de dividende, la date de maturité, etc. Indispensable aux détenteurs de valeurs. Une copie de la formule "Liste de valeurs" sera envoyée avec plaisir, sur demande.

A. E. AMES & CO. EDIFICE TRANSPORTATION MONTREAL. Etabli en 1869.

Oeuvres diverses de M. HENRI BOURASSA EN FRANÇAIS: La Conférence impériale et le rôle de M. Laurier, (1911) \$0.25 Pour la Justice, (1912) .10 Le Devoir, son origine, son passé, son avenir, (1915) .10 La langue française au Canada, (1915) .15 Le Devoir et la guerre — Le conflit des races, (1916) .15 L'intervention américaine, (1917) .25 La Conscription, (1917) franco .10 EN ANGLAIS: The Foreign Policy of Great Britain, (1915) .25 The Duty of Canada at the present hour (1915) .10 Conscription, (1917) franco .10

Il reste quelques exemplaires des ouvrages suivants, réservés exclusivement aux bibliothèques de collèges ou autres bibliothèques publiques. Les Ecoles du Nord-Ouest (1905) \$0.10 La Convention douanière (1911) .10 Que devons-nous à l'Angleterre? (1915) 2.00 Hier, Aujourd'hui, Demain (1916) .75 Le problème de l'Empire (1916) .10 The Reciprocity Agreement (1911) .25 The Spectre of Annexation (1912) .25 Canadian Nationalism and the War (1916) .10 Independence or Imperial Partnership? (1916) .25 A toute commande par la poste, ajouter 2 sous pour chaque brochure à 10 sous, 3 sous pour chaque brochure à 15 ou 25 sous, 15 sous pour ce que devons-nous à l'Angleterre? et 10 sous pour Hier, Aujourd'hui, Demain. Pour faire recommander, ajouter 5 sous. Toute commande doit être adressée à l'auteur, au bureau du Devoir. Les remises par chèques, mandats, etc., doivent être payables au pair à Montréal et porter le timbre de guerre.

# GRANDE VENTE SPECIALE POUR LES MODISTES

## AUSSI VALEURS REMARQUABLES POUR LES ENFANTS



### RAYON DES JOUETS

PATINS en acier très bien nickelé, d'une valeur très spéciale, toutes les grandeurs. Prix jusqu'à 1.75, pour... **98**

**33 13** POUR CENT DE REDUCTION sur les traîneaux et sleighs pour bébés

**33 13** POUR CENT DE REDUCTION sur l'Erector, jouet à construction en métal

VALISES EN CUIR solide, tan ou brun, serrures et fermoirs en cuivre, longueurs 24 ou 26 pouces. Valeur très spéciale... **5.98**

MALLES recouvertes en canevas, bien renforcées. Grandeurs: 32 34 36 pouces **3.98 4.25 4.55**

### L'EPICERIE

**SPECIALS DU MERCREDI SOIR**  
Par téléphone de 6 h. à 10 h. Tel. Est 8000.

**SPECIALS POUR JEUDI**  
Riz moulu, par 3 paquets... 25  
Allumettes silencieuses, 6 paq... 22  
Avec commande générale d'épicerie.

Petits pois canadiens, boîte... 17  
Maïs en conserve, boîte... 20  
Tomates en conserve, boîte... 25

**THEES ET CAFES DE CHOIX**

Thé vert Japon, lb 32, 45, 50... 50  
Thé noir Indien et Ceylan, lb 40, 45, 50, 55... 55  
Thé noir Orange Pekoe, lb... 65  
Café pur Santos, lb 28  
Café Mocha et Java, la livre... 35

**LEGUMES**

Carottes, navets ou betteraves, 4 lbs... 10  
Patates Montaigne Verte, quart... 35  
Poche 80 lbs... 2.32

**PROVISIONS**

Graisse Domestique Shortening, lb... 29  
Chaudière 3 lbs... 85  
Graisse pure, lb... 37  
Chaudière 3 lbs... 1.65  
Jambon, lb... 21  
Meilleur jambon préparé au sucre, entier ou par moitié, lb... 38  
Meilleurs bacon à déjeuner, lb... 49

**SAVON**

Confort, Sunny Monday, Queen Laundry ou Santa Claus, 6 morceaux... 40  
Poudre à laver Lusterine ou poudre ammoniacale, 8 paquets... 25

**MEILLEUR BEURRE DE CREMERIE**  
des Cantons de l'Est, lb... 48  
4 lbs... 1.90

Au sous-sol.

### Au comptoir des bas

BAS en coton ouaté, uni, noir, pour dames. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... **35**

BAS en cachemire noir, blanc, brun. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... **49**

BAS pure laine, noire seulement, pour dames. Pointures 8 1/2 à 10. Spécial... **59**

—Au rez-de-chaussée.

### MENUS ARTICLES

EPINGLES DE SURETE, assorties, carte d'une douzaine... **05**

EPINGLES, spécial le papier... **05**

FORMES pour nettoyage des gants, spécial chacune... **37**

MANCHETTES en toile noire ou blanche, 2 boutons pression, spécial la paire... **17**

SUPPORTS DE COLLET, en cellulose ou en métal léger recouvert de soie, toutes grandeurs, spécial carte... **05**

LACETS DE BOTTINES, en noir seulement, 36 pouces de longueur, spécial la douzaine... **15**

COTON A REPRESSER, noir ou blanc, 4 brins, spécial, la livre... **05**

LAINE A REPRESSER, blanche, noire et toutes couleurs, Val. 65 la carte, spécial... **03 1/2**

DES en acier ou cellulose, spécial... **04**

GALON en coton blanc, val. 02, spécial 6 pour... **05**

AGUILLES, toutes grandeurs, val. 05 le paquet, spécial 3... **10**

AGUILLES ET POINTES, en noir ou blanc, toutes grandeurs, spécial la carte... **02 1/2**

AGUILLES A TRICOTEUR, acier anglais, la meilleure qualité, val. la série... **12 1/2**

BOITES A COUDRE, toutes couleurs, rouleaux de 50 verges, spécial chacune... **02 1/2**

BOITES EN CUIR, toutes couleurs, toutes grandeurs, val. 25 la paire, spécial... **05**

LAINE A REPRESSER, noire, blanche, naturelle ou tan, gros cheveau, spécial... **05**

### Douillettes et couvertures

DOUILLETTES POUR BERCEAUX, desus très fort, couleurs assorties... **79**

Pas plus que 2 à chaque client

100 DOUILLETTES POUR BERCEAUX, satinette ou soiesette, divers prix ou grandeurs... **1.25**

COUVERTURES en flanellette, fini doux, grandeur pour berceau, 200 paires, chaque paire... **05**

COUVERTURES en flanellette grise, grandeur pour lit double, bordures bleues ou roses... **1.98**

Pas plus que 3 paires à chaque client

COUVERTURES en flanellette pour berceaux, pouvant servir de draps pour l'hiver, bordures bleues ou roses. Chaque paire... **75**

—Au rez-de-chaussée.

### Occasions magnifiques pour les couturieres AU RAYON DES DOUBLURES

SATINETTE "Shinerette", étoffe à surface satinée, brillante, garantie pour sa durabilité et la solidité de sa teinte, toutes couleurs à votre choix et noir, pour doublure, ouvrage fantaisie, etc. Largeur 36 pouces. Val. 20 la verge pour... **23**

SIMILI SOIE, belle imitation de soie taffetas, mais plus durable, grande variété de couleurs, plus de noir, pour jupons, dessous-robe, doublures, etc. Largeur 40 pouces. Val. 30 la verge pour... **29**

SATINETTE BROCHÉE, mercerisée, très joli dessin, toutes les belles nuances de fauve, beige, gris, etc. marine, brun,ivoire et noir, pour doublure de manteaux ou costumes. Largeur 40 pouces. Val. 50 la verge pour... **32**

SATIN "Two Seasons", qualité spéciale, dureté garantie, couleurs : gris acier, gris moyen, fauve, beige, marine, brun,ivoire et noir, pour doublure, jupons, etc. etc. Largeur 36 pouces. Val. 1.50 la verge pour... **69**

SATIN "Two Seasons", qualité spéciale, dureté garantie, couleurs : gris argent, gris acier, fauve, beige, marine, brun,ivoire et noir, pour doublure, jupons, etc. etc. Largeur 36 pouces. Val. 1.50 la verge pour... **1.59**

8 H. 30 A 9 H. 30 A.M.  
SIMILI SOIE noire, 3 brins, surface soyeuse, très brillante, noir jais profond, pour jupons, doublure, etc. Largeur 36 pouces. Val. 33 la verge pour... **19**

Pas de commandes par poste ou téléphone.  
—Au rez-de-chaussée.

### NOTRE STOCK COMPLET DE MANTEAUX POUR FILLETTES

DEVANT ETRE VENDU A SACRIFICE, SANS EGARD AU PRIX.

Manteaux pesants en drap bouclé ou zibeline, marine, brun, noir et brun, pour fillettes de 2 à 6 ans. Valeurs de 6.00 pour... **3.98**

Manteaux pesants, pour l'hiver, chinchilla, whiney, drap couverte, etc., en marine et gris, pour fillettes de 4 à 8 ans. Valeurs de 8.00 pour... **4.98**

Manteaux pesants, pour l'hiver, worsted mélangé, zibeline, en marine, brun, gris, vert, pour fillettes de 6 à 14 ans. Valeurs de 12 pour... **8.98**

25 manteaux pesants, pour l'hiver, nuances et modèles assortis. Valeurs de 6.00 pour... **2.98**

Pas de commandes par poste ou téléphone.  
—Au premier.

### GANTERIE

GANTS CHAMOISLETTE blanc, pour dames. Pointures 5 1/2 à 8. Spécial... **89**

GANTS chevreau ITALIEN tan, blanc, noir, etc., avec gousset, deux boutons pression, pour dames. Spécial... **1.09**

8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.  
MITAINES DE LAINE blanche, noire, grise, rouge, pour enfants. Valant 39. Spécial... **27**

Pas de commandes par poste ou téléphone

### Habillements pour GARÇONNETS

85 PARDESSUS genre russe, demi ceinture au dos, doublure en tweed, boutons fantaisie, quelques-uns avec collet de velours, en tweed mélangé gris ou brun pour garçonnets de 3 à 8 ans... **4.85**

COMPLETS genre Norfolk, collette bouffante, pour garçonnets de 8 à 17 ans... **4.95**

Tweed mélangé gris ou brun, serge marine... **4.95**

Tweed brun caracaté, serge marine, tout laine... **5.95**

8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.  
GULOTTES BOUFFANTES, en tweed rayé brun foncé, bonne doublure, pour garçonnets de 9 à 17 ans. Valant 1.75 à 2.00, pour... **1.39**

Pas de commandes par poste ou téléphone  
—Au rez-de-chaussée.

### Garnitures de fenestres

VOTRE CHOIX A **15**

PETITES BAGUETTES en bois ridé blanc, fini chène ou acajou, 4 pieds de longueur, pour rideaux.

BAGUETTES à extension, plates ou rondes, en cuivre, 2 à 4 pieds de longueur, pour rideaux.

CORDELIERES en soie, choix de couleurs, pour rideaux ou portières.

MADRAS blanc, deux patrons, 25 pouces largeur, pour rideaux.

### Pantoufles et claques pour hommes

PANTOUFLES confortables, apour hommes, feutre brun ou noir, semelle en peau d'élan, forme large et seyante. Pointures 6 à 11 dans le lot... **1.69**

PANTOUFLES pour hommes, feutre gris ou noir, semelle en feutre brun, pesant, forme large et de qualité durable. Pointure 6 à 10... **1.79**

CLAQUES de forme large, semelle solide et d'excellente durée, pour jeunes gens ou garçonnets.

Pointures pour jeunes gens, 1 à 5... **1.69**

Pointures pour garçonnets, 11 à 13... **1.59**

8 à 10 1-2... **1.49**

Au rez-de-chaussée.

### PAPETERIE

PAPIER CIRE BLANC servant à envelopper les tartes, gâteaux, sandwiches, un préservatif contre la moisissure. Rouleaux contenant 15 feuilles. Valant .65. Spécial, 3 pour... **1.10**

—Au premier.

**Dupuis Frères**

LE MAGASIN DU PEUPLE

447-449 Rue Ste-Catherine Est, coins St-André et St-Christophe.

J. N. Dupuis, Président. E. Dupuis, Vice-Président. A. J. Dupuis, Directeur-Gérant.

### SOUS-VETEMENTS POUR GARÇONNETS

SOUS-VETEMENTS en coton ouaté, marque "Pennyman", grandeurs 22 à 26... **1.49**

Grandeurs 23 à 32... **1.59**

SOUS-VETEMENTS en laine écossaise très chaude, nuance crème ou naturelle, grandeurs 24 à 32. Très spécial... **1.59**

PYJAMAS en bonne flanellette de couleur, jolis dessins, pour garçonnets de 8 à 16 ans... **1.50 A 1.75**

Au rez-de-chaussée.

### POUR LES ENFANTS

LITS pour enfants, côté glissant, tout émailés blanc. Très spécial... **5.98**

BERCEAUX en fil de fer, avec ciel, construction très forte, pour enfants. Spécial... **5.89**

MATELAS recouverts de couffin fantaisie, grandeur pour convenir aux petits lits d'enfants. Spécial... **2.95**

8 HEURES 30 A 9 HEURES 30 A.M.  
PETITS FAUTEUILS, très confortables, rembourrés en velours, pour enfants. Très spécial... **3.19**

Pas de commandes par poste ou téléphone  
—Au deuxième.

### FEUILLETON DU "DEVOIR" par CHAMPOL

## Cadette de Gascogne

Marcienne s'efforça de compenser cette malchance par un shake-hand qui, en même temps, servait de congé. William bailla en retraite, et alors seulement les Anglaises s'approchèrent.

Marcienne sentit le besoin d'une explication.

—Ce jeune homme est le frère d'une de mes amies, commençait-elle; un bon garçon, malgré son apparence qui est un peu abrupte, n'est-ce pas?

—Je n'en sais rien, dit Minnie, remuant à peine les lèvres. Nous ne l'avons pas regardé. Ce n'est pas un gentleman!

William Caussade ainsi balayé de leur esprit comme un grain de

l'autre, et si cela ne suffisait pas, se mit à rire; essayer de raviver cette affection que les avait unis jadis, et, faute d'y réussir, faire appel à cet amour, bien vivant chez lui, du père et de la mère pour leur enfant. Le succès ainsi ne pouvait être douteux, et il ne restait qu'à déterminer Mme Lapeyrède à la tentative.

—J'y parviendrai, se promit Marcienne avec son bel aplomb; j'y parviendrai vite.

Pour y parvenir, il fallait d'abord se préter aux intentions de sa mère, même avant de la comprendre, et la dissimulation l'effraya d'autant moins que la durée devait en être plus courte.

Dès le soir à table, elle parla à son père du cours de peinture et exprima le désir d'y aller, comme ses amies.

—Est-ce que tu ne vas pas déjà à un autre cours? remarqua indifféremment M. Lapeyrède.

—On n'y enseigne pas les mêmes choses, alléqua-t-elle.

—Mais ces nouvelles études n'abandonneront-elles pas trop de temps?

Le sénateur déployait une solidité inattendue, et laissant son journal, s'adressant à la chaudière, comme lorsqu'il se disposait à par-

ler longuement :

—Le monde aussi, ma chère petite, réclame sa part; et, pour être accomplie, une femme doit savoir dispenser à toutes les exigences légitimes la satisfaction proportionnelle qui leur est due. Or le temps me semble venu de reprendre les relations interrompues par notre grand deuil, et qui empruntent une importance particulière à la période de l'existence que tu traverses actuellement...

Marcienne ouvrit de grands yeux.

Un geste d'orateur que fit M. Lapeyrède acheva de l'inquiéter.

—Si superficielles que paraissent à première vue les visites et les réunions, poursuivait-il, les usages sociaux en font cependant un sine qua non pour les familles désireuses de nouer des rapports utiles à l'avenir de leurs enfants. Je considère donc comme un devoir auquel je ne failirai pas de te produire dans des milieux choisis, où tu pourras peut-être rencontrer quelque jour...

—Un mari! s'écria Marcienne, abrégant ces circonlocutions laborieuses. Comment! vous en êtes toujours là-dessus!

Elle considéra la physionomie énigmatique de son père, et à un léger mouvement de sa bouche encore pleine de révélations solennelles :

—Ah! mon Dieu, s'exclama-t-elle avec détresse, je parie que vous en avez un dans votre poche.

Elle avait deviné juste, et M. Lapeyrède aimait à se débarrasser tout de suite de l'objet encombrant.

—Parlons sérieusement de choses sérieuses, prononça-t-il. J'ai, en effet, à te soumettre une proposition ayant, j'espère, quelque chance d'obtenir les suffrages. Il s'agit d'une personne que tu connais.

—Ah!...

—Et cette union satisfierait ton désir, souvent exprimé, de t'établir dans ton pays natal.

—Ah!...

Subitement, Marcienne était devenue aussi grave que son père aurait pu le souhaiter. Une légère agitation faisait battre son cœur et rougir ses joues.

M. Lapeyrède reprit :

—L'idée émane de notre excellente amie Mme de Maubrun, chez laquelle tu as rencontré cet être un jeune homme accompli lui aussi sous tous les rapports, exceptionnel même au point de vue des principes, de la conduite, des vertus

filiales, le jeune d'Orpignon.

—Bébé d'Orpignon!...

Revenue brusquement à son naturel, Marcienne éclatait de rire en face de son père scandalisé.

—Bébé d'Orpignon!... Il a peut-être mon âge, et on lui donnerait quinze ans. Un gros pouillard qui ne veut pas quitter ses sœurs! Il ne sort qu'entre papa et maman, et sa vieille bonne lui met encore ses chaussettes. Et que faire, mon Dieu, de ce marmouset!

—Veuliez seulement remarquer, ma chère enfant, que tu manques de logique ou de constance dans tes goûts. Les trente-deux ans de M. Duponcelier t'ont effrayée.

—Oui, avoua franchement Marcienne.

—J'abaisse la limite d'âge, et tu trouves alors le candidat trop jeune.

—Oui, reconnut-elle encore.

—Il faut cependant choisir. Un homme ne peut être à la fois jeune et vieux!

—Il y a des hommes qui le sont!, murmura Marcienne.

Per hasard, une figure s'évoqua, familière et chère à son enfance; une figure d'homme aux yeux lumineux et au fin sourire, où, sous l'empreinte des fatigues et des peines inévitables de la vie, transparaissait le rayonnement de l'éternel jeu-

nesse du cœur ardent et de l'âme honnête.

Mais, à M. Lapeyrède, cette figure n'apparut pas.

—Son idéal serait un homme très jeune et pourvu de beaucoup d'expérience, conclut-il à part lui. Bien difficile à rencontrer!

Puisqu'il ne fallait pas compter établir Marcienne de sitôt, mieux valait encore, en attendant, l'occuper; et tout haut, avant de regagner ses appartements :

—Je ne vois aucun inconvénient à ce que tu ailles à ce cours, décréta-t-il; aucun, en vérité!

XIV

L'atelier qui reçut Marcienne dès le lundi suivant ne ressemblait en rien à ces gehennas fécondes où, dans le labeur, le tremblement et le rêve, de jeunes talents se développent sous la férule fantasque d'un maître de génie.

Ici, de professeur était une femme ingénieuse, patiente et souriante, dont l'industrie consistait à procurer aux élèves un passe-temps innocent, et à leurs familles de petites satisfactions vaniteuses.

(A SUIVRE)